



Symposium national sur la mobilité interprovinciale au sein de la profession du counseling

Rapport « Comme cela a été dit »

Les 12 et 13 novembre 2008, Ottawa, Ontario



Association canadienne de counselling

**L'ACC désire également reconnaître et remercier Ressources
humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) de
son appui financier à ce projet.**

Table des matières

OBJECTIFS DU SYMPOSIUM	1
FORUM OUVERT ~ ÉVALUER LE DÉFI.....	2
PREMIÈRE PÉRIODE (A)	2
DEUXIÈME PÉRIODE (B).....	8
TROISIÈME PÉRIODE (C)	15
APERÇU DES MESSAGES CLÉS DU FORUM OUVERT.....	21
SECTEUR DU THÈME CLÉ N° 1 – PROTECTION DU PUBLIC.....	21
SECTEUR DU THÈME CLÉ N° 2 – CHAMP DE PRATIQUE	21
SECTEUR DU THÈME CLÉ N° 3 – DÉFINITION CLAIRE, COMPLÈTE ET GÉNÉRALEMENT ACCEPTÉE DU COUNSELING	22
SECTEUR DU THÈME CLÉ N° 4 – SOUTIEN INTERPROVINCIAL DES EFFORTS PERMETTANT D’ATTEINDRE LA RÉGLEMENTATION	22
SECTEUR DU THÈME CLÉ N° 5 – COMPRÉHENSION, RESPECT ET COLLABORATION ENTRE LES PROFESSIONS ET LES DISCIPLINES DE LA SANTÉ MENTALE.	22
SECTEUR DU THÈME CLÉ N° 6 – LE RÔLE D’UNE ASSOCIATION PROFESSIONNELLE NATIONALE DANS UN ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTÉ.....	22
LES INDICATEURS DE RÉUSSITE ET LES ACTIONS OU ACTIVITÉS CORRESPONDANTES.....	24
STC N° 1.0 – PROTECTION DU PUBLIC	24
<i>Indicateurs de réussite</i>	24
<i>Actions/Activités</i>	24
STC N° 2.0 – CHAMP DE PRATIQUE	25
<i>Indicateurs de réussite</i>	25
<i>Actions/Activités</i>	26
STC N° 3.0 – DÉFINITION CLAIRE, COMPLÈTE ET GÉNÉRALEMENT ACCEPTÉE DU COUNSELING.....	27
<i>Indicateurs de réussite</i>	27
<i>Actions/Activités</i>	27
STC N° 4.0 – SOUTIEN INTERPROVINCIAL DES EFFORTS PERMETTANT D’ATTEINDRE LA RÉGLEMENTATION.....	27
<i>Indicateurs de réussite</i>	27
<i>Actions/Activités</i>	28
STC N° 5.0 – COMPRÉHENSION, RESPECT ET COLLABORATION ENTRE LES PROFESSIONS ET LES DISCIPLINES DE LA SANTÉ MENTALE.	28
<i>Indicateurs de réussite</i>	28
<i>Actions/Activités</i>	29
STC N° 6.0 – LE RÔLE D’UNE ASSOCIATION PROFESSIONNELLE NATIONALE DANS UN ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTÉ	29
<i>Indicateurs de réussite</i>	29
<i>Actions/Activités</i>	30
STC N° 7.0 – AUTRES ASPECTS EN LIEN AVEC LA MOBILITÉ.....	30
STC N° 8.0 – AUTRES ASPECTS SANS LIEN AVEC LA MOBILITÉ.....	30
TABLEAU CHRONOLOGIQUE	32
ENVIROSCAN ~ MATRICE D’ENTREVUE	34
QUESTION 1	34
QUESTION 2	38
QUESTION 3	43
QUESTION 4	47
UNE LISTE DE « CHOSES À FAIRE » POUR L’ACC.....	52
BÉNÉVOLES DU COMITÉ.....	53
PROCHAINES ÉTAPES	54

MESSAGES CLÉS DU SYMPOSIUM	55
ÉVALUATION DU SYMPOSIUM.....	56

Objectifs du symposium

- ❖ Présenter et discuter les enjeux générés par le nouvel environnement de mobilité interprovinciale de la main-d'œuvre;
- ❖ Développer un plan d'action au sujet de la mobilité interprovinciale pour la profession du counseling; et
- ❖ Identifier un groupe principal d'intervenants responsable du plan d'action.

Forum ouvert ~ Évaluer le défi

À titre d'exercice préliminaire, les participants ont eu la possibilité de répondre verbalement aux questions ciblées suivantes : « Alors que nous pensons aux modifications à l'Accord sur le commerce intérieur annoncées par les premiers ministres en juillet 2008, et les effets possibles de ces modifications sur la mobilité interprovinciale et la réglementation de la profession de counseling au Canada, quels sont les enjeux, défis, questions et possibilités qui viennent à l'esprit? » Après avoir verbalement identifié ces enjeux, défis, questions ou possibilités, le participant a ensuite fourni un très court résumé par écrit de son point. Ces résumés apparaissent ci-dessous sous forme de texte normal alors que les réponses verbales correspondantes les suivent immédiatement et sont présentées en italiques.

Trente-six enjeux, défis, questions et possibilités ont été identifiés au cours de cet exercice initial et répartis également au cours des trois périodes de temps. Pour chacune de ces périodes de temps, les participants se sont regroupés afin de discuter de l'un des sujets qui les intéressaient. Chacun de ces groupes de conversation a présenté de l'information plus détaillée (au sujet des réussites et comment surmonter les difficultés, ainsi que des messages clés) pour les thèmes de discussion choisis.

Première période (A)

- A1 Plus petit dénominateur commun et normes de pratique.
Une discussion que nous avons eue au moment de la pause au sujet de laquelle je suis curieux, que je peux voir, est la possibilité d'un plus petit dénominateur commun dans les normes de certification ou de formation, dans le contexte de la mobilité nationale. Quelle est la possibilité qu'un plus petit dénominateur commun mène la pratique?
- A2 Regard vers l'intérieur – comment s'occuper de nous-mêmes tout en travaillant pour obtenir ce que nous désirons (réglementation, protection du public, etc.)?
Ce qui me frappe dans ce que j'ai entendu jusqu'ici c'est que tout est en fonction du monde extérieur. Comment satisfaire à tous les besoins extérieurs? Comment satisfaire à la réglementation? Comment satisfaire aux besoins du public? Comment nous occuper de tous les autres? L'une des discussions que je crois qu'il est important d'avoir est la suivante : Comment nous occuper de nous-mêmes? Comment satisfaire à nos besoins? Comment s'assurer que nous avons l'énergie et, vous savez, l'énergie pour continuer de faire ce que nous faisons jusqu'à ce que nous obtenions ce que nous voulons?
- A3 Compétence dans la diversité culturelle.
Je souhaite ajouter que lorsque nous parlons de spécialisation je crois que l'une des choses dont nous avons discutées, et qui était d'intérêt pour les organismes de réglementation de l'Ontario, est les compétences dans la diversité culturelle. Je crois que

c'est un facteur très important auquel nous devons penser – les caractéristiques sociodémographiques au pays changent de manière importante.

Participants : Naseema Siddiqui
Connie Gerwing
Madeleine Lelievre
Martine Lacharité

Questions auxquelles réfléchir :

- ❖ Nommez deux réussites que vous aimeriez voir pour cet enjeu?
 1. Collaboration et respect entre tous les conseillers, peu importe leur spécialisation.
 2. Vérifier au-delà du titre et tâcher de comprendre ce que font les autres.

- ❖ Comment surmonter les difficultés éventuelles pour cet enjeu?
 - Mécanismes pour la communication entre les provinces et les associations.
 - Webinaires.
 - Développer un message cohérent pour les gouvernements fédéral et provinciaux.

Message clé

Compréhension, respect et collaboration entre les professions et les disciplines de la santé mentale.

- A4 Définition du counseling.
Cela a probablement déjà été discuté, mais je voulais m'assurer d'en parler dans mes propres mots, parce que du point de vue d'un bureau national, nous nous faisons souvent poser des questions difficiles comme : « Comment se fait-il que vous n'avez pas la réponse à cela? » Et les questions sont les suivantes : « Donnez-moi une définition claire et précise du counseling; donnez-moi une définition claire et précise du champ de pratique. » Et je sais quel titre nous utilisons et que cela en fera partie. Mais, je voulais simplement m'assurer que ces points sont mentionnés : champ de pratique bien défini, définition claire du counseling.¹

Participants : Maria De Cicco
Laurent Matte
Kris Magnusson
David Paterson
Linda Bartolo
Linda Wheeldon

¹ Cela est devenu deux sujets sur papier, le second étant « champ de pratique » (identifié comme B5).

Questions auxquelles réfléchir :

❖ Nommez deux réussites que vous aimeriez voir pour cet enjeu?

1. Une définition claire qui inclut les conseillers de partout au Canada.
2. Ne pas réinventer la roue. Travailler avec la documentation disponible.

❖ Comment surmonter les difficultés éventuelles pour cet enjeu?

- Politesse inhérente. Ne pas chercher à exclure qui que ce soit.
- Perfection – aucune définition ne sera parfaite. Assez bon signifie assez bon.

Message clé

Tiré de matériel existant :

La pratique du counseling et de la psychothérapie améliore la croissance et le mieux-être des personnes par l'utilisation intentionnelle de méthodes ou techniques relationnelles, conversationnelles, somatiques, expressives ou éducationnelles informées par des théories de counseling ou psychothérapeutiques établies, la recherche, les normes d'éthique, la diversité humaine et la gamme des traditions humaines.

A5 Couverture d'assurance responsabilité – implications.

Je viens de penser à la fonction de responsabilité de notre assurance et de notre protection comme praticien et la protection du public, comment cela est-il touché par cela et est-ce quelque chose que le comité souhaite étudier, afin de déterminer la responsabilité de notre assurance, quels changements, quels seraient les besoins découlant de notre normalisation.

A6 Rôle des droits acquis.

Cela peut faire partie de la catégorie de l'inclusion et peut aussi faire partie du débat légitimation des diplômes versus les compétences, mais en quelque sorte, je pense que cela peut nécessiter que l'on y porte une attention particulière. En matière d'équité en termes de concept générique, il n'est pas approprié, il n'est pas juste d'intervenir dans un milieu de travail où des gens ont travaillé sans réglementation et leur refuser la possibilité de gagner leur vie. Ce n'est pas juste. Voilà pourquoi les droits acquis ont été une composante de toute la législation depuis le premier jour, je crois. C'est aussi une façon d'obtenir l'inclusion sans abandonner tous ses acquis. Par contre, les gens doivent démontrer qu'ils ont gagné leur vie en totalité, ou en partie, avant la réglementation, alors il y aurait une vérification qui serait faite. Donc, afin que je puisse en parler plus en détail – je souhaite que les droits acquis soient à l'ordre du jour.

Participants : Ron Lehr

Deborah Wood-Salter
Vinnie Mitchell
June Sanderson
David Paré
Matthew Judd
Verlie Wile

Questions auxquelles réfléchir :

❖ Nommez deux réussites que vous aimeriez voir pour cet enjeu?

1. Une inclusivité générale tenant compte d'une combinaison de la légitimation des diplômés et de l'expérience. Cela contribuerait à protéger le public en réunissant les praticiens existants sous une même réglementation.
2. La détermination des activités de développement professionnel requis afin que les membres répondent à des normes minimales.

❖ Comment surmonter les difficultés éventuelles pour cet enjeu?

- Fournir la preuve des compétences fondée sur une combinaison d'une pratique prouvée et/ou d'une formation préalable dans certains secteurs.

Message clé

Les droits acquis sont désirables, mais doivent être traités de manière judicieuse. L'admission à des études collégiales n'exclut pas l'obligation de faire la démonstration de ses compétences.

- A7 La diversité réduit l'identification de la profession par le public.
J'ai une préoccupation ou une préoccupation concernant la diversité et je me demande si notre diversité réduira notre identification de la profession par le public.
- A11 Quelles « tranches » de notre profession seront incluses? Et lesquelles ne le seront pas?
Ma préoccupation se résume en un seul mot; « inclusivité ». Je suis préoccupée du fait que plusieurs visages ne sont pas assis à cette table. Ma préoccupation concerne l'inclusivité. Je suis préoccupée du fait qu'il y a tellement de tranches de notre profession qui ne sont pas présentes autour de cette table et qui ne sont pas incluses dans certaines de nos initiatives législatives à venir.

Participants : Duncan Shields
Roger Wells
Corrine Hendriken-Eldershaw
Mona Chevalier

² Les participants ont choisi de discuter les sujets A7 et A11 en même temps.

Hope (Wojcik) Burke
Maxine MacMillan

Questions auxquelles réfléchir :³

❖ Nommez deux réussites que vous aimeriez voir pour cet enjeu?

1. Un champ de pratique défini pour les conseillers qui ont besoin de réglementation.
2. De qui parlons-nous?

Message clé

Problème complexe qui nécessite un dialogue beaucoup plus poussé.

Il est nécessaire d'avoir plus de groupes de conseillers assis à cette table.

Consultation avec d'autres professions réglementées en matière de processus.

A8 Spécialisation.

J'ai soulevé ce point plus tôt et je ne sais pas quoi y ajouter sauf peut-être : la spécialisation et comment cela s'insère dans ce qui s'en vient.

A9 Les implications d'une adhésion obligatoire aux associations versus une adhésion non obligatoire.

Nous parlons de la protection du public. Je suis aussi intéressé par la protection de nos membres. Il existe une multitude d'associations et je commence donc à me demander quelles sont les implications de ne pas rendre l'adhésion à l'association obligatoire et les implications de la rendre obligatoire.

Participants : Kevin VanDerZwet Stafford

Blythe Shepard

Shelagh Fowler

Lorna Martin

Questions auxquelles réfléchir :

❖ Nommez deux réussites que vous aimeriez voir pour cet enjeu?

1. Au fur et à mesure que des collègues sont mis sur pied, quel est le rôle que devront jouer les associations pour s'assurer que les membres poursuivent leur développement professionnel (adhésion obligatoire à une association)?

³ Les participants n'ont identifié aucun moyen permettant de surmonter des difficultés éventuelles pour ces deux sujets.

2. Le collège reconnaîtra des associations spécifiquement affiliées comme des partenaires pour le counseling professionnel (celles avec des directives en matière d'éthique, des règlements, etc.).

❖ Comment surmonter les difficultés éventuelles pour cet enjeu?

- Communication ouverte.
- Politiques et procédures régissant les collèges dans le paysage changeant du counseling.
- Politiques et procédures régissant les associations dans le paysage changeant du counseling.

Message clé

L'adhésion obligatoire à une association (à des fins de soutien, de développement professionnel, etc.) et à un collège (pour des plaintes de nature éthique, etc.) afin de protéger le public.

A10 Réunions du conseil du secteur – nous n'étions pas présents lors des discussions/Quelles sont les implications??

Ma question ou ma préoccupation découle de notre présentation sur les modifications possibles à l'Accord sur le commerce intérieur et, si j'ai bien compris le présentateur, j'ai entendu qu'il y a eu des réunions du conseil de secteur au cours des trois ou quatre derniers mois et que ces réunions de conseil de secteur concernaient principalement les entités réglementées et compte tenu du fait que nous ne sommes pas réglementés au Nouveau-Brunswick et dans plusieurs autres territoires, qu'est-ce que cela signifie pour nous et comment participons-nous à une discussion à laquelle nous ne sommes pas invités?

A11 Quelles « tranches » de notre profession seront incluses? Et lesquelles ne le seront pas?
Ma préoccupation se résume en un seul mot; « inclusivité ». Je suis préoccupée du fait que plusieurs visages ne sont pas assis à cette table. Ma préoccupation concerne l'inclusivité. Je suis préoccupée du fait qu'il y a tellement de tranches de notre profession qui ne sont pas présentes autour de cette table et qui ne sont pas incluses dans certaines de nos initiatives législatives à venir.

Se reporter à A7 pour les points de la discussion de groupe.

A12 Une réglementation visant la protection du titre versus la protection de la pratique.
Je pensais simplement à « un règlement visant la protection du titre versus la protection de la pratique » et que le nôtre allait être la protection du titre, mais je sais que nous entendons beaucoup parler de la protection de la pratique.

Participants : Marian McDonald

Ya-Hong Song
Patricia Donihiee
Lynda Younghusband

Questions auxquelles réfléchir :

- ❖ Nommez deux réussites que vous aimeriez voir pour cet enjeu?
 1. Que l'ACC crée un centre d'information sur la réglementation facilement accessible.
 2. De la documentation et de l'information permettant de distinguer entre la réglementation visant la protection du titre et la réglementation visant la protection de la pratique.

- ❖ Comment surmonter les difficultés éventuelles pour cet enjeu?
 - Quelqu'un qui effectuera ces tâches.
 - Les deux recommandations ci-dessus permettront d'éliminer les difficultés.

Message clé

Soyez clair quant au type de législation que vous désirez et quel type de législation votre gouvernement désire – protection du titre ou de la pratique.

Deuxième période (B)

B1 De quelle manière nos associations provinciales peuvent-elles le mieux se soutenir dans notre cheminement vers la réglementation?

Ma question est en fait basée sur la façon dont nous, à titre d'associations de counseling, pouvons le mieux nous soutenir les uns les autres et apprendre des uns des autres tout au long de ce processus, possiblement.

Participants : Corrine Hendriken-Eldershaw
Deborah Wood-Salter
Roger Wells
Lynda Younghusband

Questions auxquelles réfléchir :

- ❖ Nommez deux réussites que vous aimeriez voir pour cet enjeu?
 1. Identifier les champions et les leçons apprises – viser les solutions.

2. Hyperliens sur le site Web de l'ACC – réseau électronique – salons de clavardage.

❖ Comment surmonter les difficultés éventuelles pour cet enjeu?

- Bénévoles – professionnels retraités! Jeunes professionnels.
- Maintenir l'élan.
- Membres engagés.
- Communication – plusieurs niveaux.

Message clé

Unis pour la cause!
Oui, nous le pouvons!

B2 La supervision postréglementaire.

Je crois que ce point est couvert dans certains des, l'une de mes préoccupations, et c'est en fait une préoccupation qui me passionne, et cela touche la supervision. Donc, d'une part c'est qu'elle apparaît à deux endroits. L'un est le champ de pratique, et cetera, et la compétence. Mais, le deuxième est la supervision postréglementaire que nous ne mettons pas en vigueur et que nous ne rendons pas cohérente, à ma connaissance. C'est donc l'une de mes préoccupations – la supervision postréglementaire.

B3 Financement du coût de la réglementation.

Je ne suis pas sûr que c'est un sujet populaire, mais je pensais au coût de la réglementation. Je voulais attirer l'attention sur ce sujet.

B4 Structure libre, adhésion à une association nationale, à une association provinciale – impressions.

Je souhaite soumettre l'idée d'une structure libre entre l'adhésion à une association nationale et l'adhésion à une association provinciale parce que nous encourageons des coûts très élevés. Il faudrait effectuer un sondage auprès des gens sur ce qu'ils croient être juste et raisonnable en terme de coûts.

B5 Champ de pratique.

Cela a probablement déjà été discuté, mais je voulais m'assurer d'en parler dans mes propres mots, parce que du point de vue d'un bureau national, nous nous faisons souvent poser des questions difficiles comme : « Comment se fait-il que vous n'avez pas la réponse à cela? » Et les questions sont les suivantes : « Donnez-moi une définition claire et précise du counseling; donnez-moi une définition claire et précise du champ de pratique. » Et je sais quel titre nous utilisons et que cela en fera partie. Mais, je voulais simplement m'assurer que ces points sont mentionnés : champ de pratique bien défini, définition claire du counseling.

Participants : David Paterson

Naseema Siddiqui
Verlie Wile
Marian McDonald
Ya-Hong Song
Kris Magnusson
Linda Wheeldon
Madeleine Lelievre
Glenn Sheppard

Questions auxquelles réfléchir :

❖ Nommez deux réussites que vous aimeriez voir pour cet enjeu?

1. Centre d'information sur les différentes descriptions du champ de pratique partout au Canada et inclure des documents internationaux – accessibles sur le Web (en commençant par la Nouvelle-Écosse, l'Ontario et le Québec).
2. Examiner la description, la définition du counseling et les compétences les unes par rapport aux autres.

❖ Comment surmonter les difficultés éventuelles pour cet enjeu?

→ Surmonter la politesse et reconnaître que l'inclusivité peut être menacée.

Message clé

Nous ne voulons pas être inclusifs au détriment de la pratique et des normes de base qui nous sont chères.

Créer un modèle national pour le champ de pratique (une bonne chose!), lequel sera recommandé aux intervenants de la communauté, professionnels, gouvernementaux et publics.

B6 Qui en a une? Que signifie-t-elle réellement? Définition. Basée sur les compétences?
En regardant ceci, je me suis mis à penser que nous avons besoin d'une réglementation et donc il y a un processus et dans certaines provinces le processus a été engagé et a réussi. Donc, de mon point de vue, je crois que ce processus est quelque chose que je dois envisager. Cela a déjà été fait; donc, nous avons déjà un modèle. Nous avons besoin d'une définition du champ de pratique, qui a une définition du champ de pratique? Je sais que quelques-uns parmi nous ont une définition du champ de pratique. Ce que je comprends de l'ACI c'est qu'il faut que ce soit quelque chose sans barrière afin de permettre la mobilité, mais nous devons voir ce qui se passe au niveau local, en mon opinion, afin d'obtenir une définition du champ de pratique et qui en a une et voir comment celle-ci pourra nous unifier sur le plan national. Et ensuite, avec le processus de réglementation, nous savons ce qui doit être fait dans ce cas. Nous en avons besoin dans la province du Nouveau-Brunswick. CEMA a terminé la sienne déjà. Nous avons beaucoup d'information à ce sujet. Et puis la nôtre, qu'est-ce que le counseling? Donc, et

je suis tellement vieux, je pense que nous n'avons pas eu de définition à quelque moment de ma carrière, nous devons nous en créer une. Je ne sais pas comment cela se fera. Mais peut-être que cela peut ressortir des définitions du champ de pratique, ou la recette du champ de pratique qui nous unifie sur le plan national et les différentes facettes du processus de counseling.⁴

B7 Inclusivité : conseiller en milieu scolaire et « double réglementation » des professeurs et des conseillers.

Il y a environ cinq ou six ans, je pense, un rapport a été publié sur la réglementation du counseling en Saskatchewan, excusez-moi, sur le counseling en santé mentale en Saskatchewan, et ils ont mis les conseillers en milieu scolaire, ou classé les conseillers en milieu scolaire et parfois les orienteurs professionnels, comme « paraprofessionnels ». Cela m'a beaucoup choquée. Je suis préoccupée car les orienteurs professionnels ne me semblent pas être visés par cette législation. Les conseillers en milieu scolaire, et en partie parce que la majorité parmi eux est réglementée à titre de professeur, je présume dans la plupart des provinces, et il peut donc y avoir un conflit entre la réglementation à titre de professeur et la réglementation à titre de conseiller. Donc, cela me préoccupe en termes d'inclusivité.

Participants : Linda Bartolo
Hope (Wojcik) Burke
Connie Gerwing
Lorna Martin
Maria De Cicco
Shelagh Fowler

Questions auxquelles réfléchir :

❖ Nommez deux réussites que vous aimeriez voir pour cet enjeu?

1. Classer les professeurs et les conseillers séparément si la personne ne détient pas les diplômes. Qui fait quoi?
2. Clarifier les termes orientation, conseiller, professeur, etc. Définir le champ de pratique.

Obstacles : Comment allons-nous classer les éducateurs qui ont été conseillers en milieu scolaire s'ils n'ont pas la formation appropriée?

❖ Comment surmonter les difficultés éventuelles pour cet enjeu?

- Discussion entre les provinces au sujet : des différentes définitions et des différents rôles – discussion ouverte.
- Sous-comités engagés à travailler.

⁴ Cela est devenu deux sujets sur papier, le second étant la « définition du counseling » (identifié comme B9).

Message clé

Augmenter la communication et clarifier les définitions de :
professeur, conseiller, etc.

- B8 Protection du public? Protection contre quoi?
J'aimerais parler du thème de la protection du public parce que c'est l'un des points que nous devons discuter lorsque nous parlons aux législateurs. Donc, qu'est-ce que nous essayons de protéger et contre quoi?

Participants : Matthew Judd
Mona Chevalier
Martine Lacharité
Laurent Matte
June Sanderson

Questions auxquelles réfléchir :

- ❖ Nommez deux réussites que vous aimeriez voir pour cet enjeu?
 1. Sensibiliser les législateurs aux enjeux possibles découlant de la réglementation en termes d'atteinte possible.
 2. L'assurance de services de qualité pour le counseling professionnel, par exemple : la confidentialité, l'éthique, la compétence, la responsabilité, etc.
- ❖ Comment surmonter les difficultés éventuelles pour cet enjeu?

→ La protection du public est un enjeu commun dans tous les territoires.

Message clé

La protection du public est le meilleur point de départ pour faire avancer la législation afin d'assurer la cohérence en matière de mobilité.

- B9 Définition du counseling :
- Générale?
 - Spécialités.
 - Pouvons-nous en avoir une qui inclut tout un chacun?
- En voyant ceci, je me suis mis à penser que nous avons besoin d'une réglementation et donc il y a un processus et dans certaines provinces le processus a été engagé et a réussi. Donc, de mon point de vue, je crois que ce processus est quelque chose que je dois envisager. Cela a déjà été fait; donc, nous avons déjà un modèle. Nous avons besoin du*

champ de pratique, qui a une définition du champ pratique? Je sais que quelques-uns parmi nous ont une définition du champ de pratique. Ce que je comprends de l'ACI c'est qu'il faut que ce soit quelque chose sans barrière afin de permettre la mobilité, mais nous devons voir ce qui se passe au niveau local, en mon opinion, afin d'obtenir une définition du champ de pratique et qui en a une et voir comment celle-ci pourra nous unifier sur le plan national. Et, ensuite avec le processus de réglementation, nous savons ce qui doit être fait dans ce cas. Nous en avons besoin dans la province du Nouveau-Brunswick. CEMA a terminé la sienne déjà. Nous avons beaucoup d'information à ce sujet. Et puis la nôtre, qu'est-ce que le counseling? Donc, et je suis tellement vieux, je pense que nous n'avons pas eu de définition à quelque moment de ma carrière, nous devons nous en créer une. Je ne sais pas comment cela se fera. Mais peut-être que cela peut ressortir des définitions du champ de pratique, ou la recette du champ de pratique qui nous unifie sur le plan national et les différentes facettes du processus de counseling.

B10 Définir le niveau minimum de compétence pour protéger le public (versus les intérêts professionnels).

Nous devons discuter du fait que lorsque nous établissons une réglementation, il y a des gagnants et des perdants. Il y a des gens qui font l'objet d'une nouvelle réglementation et certains avantages à une profession réglementée, notamment dans une profession de la santé. Mais, la réglementation concerne fondamentalement la protection du public et l'intérêt véritable de la profession peut donc être de maintenir la portée des personnes réglementées aussi restreinte que possible. Mais, cela concerne plutôt la protection de son terrain alors que dans le cas de la protection du public – plus la proportion de personnes visées est grande mieux ce sera, plus vous aurez le contrôle sur ce que les gens font et les normes de pratique. Ce sont deux objectifs très opposés et c'est la raison pour laquelle plusieurs d'entre nous font la promotion de la séparation des activités de l'association et de la réglementation même si nous sommes appelés à faire les deux choses en ce moment. Donc, je crois que la question est la suivante : comment définissons-nous ce qu'est cette norme de pratique minimale? Même les compétences ne définissent pas le niveau de chacun. Donc, comment décidons-nous ce qu'est un niveau de compétence minimal en matière de protection du public et mettons-nous de côté nos propres intérêts?

Participants : Maxine MacMillan

Patricia Donihiee

Vinnie Mitchell

David Paré

Blythe Shepard

Duncan Shields

Ron Lehr

Questions auxquelles réfléchir :

- ❖ Comment surmonter les difficultés éventuelles pour cet enjeu?

Certains des défis (non pas les solutions) :

- Évaluer les compétences en l'absence de légitimation des diplômés peut être complexe et coûteux.
- La légitimation des diplômés présente des défis lorsqu'il s'agit d'évaluer les compétences des praticiens de l'étranger.
- Il n'y a aucune corrélation directe prouvée entre la légitimation des diplômés et les compétences.
- Le modèle du Québec peut informer la pratique de s'assurer que les institutions postsecondaires sont conformes aux normes du collège de réglementation.

Message clé

Avec les modifications à l'ACI, on ne peut avoir soit l'un, soit l'autre en ce qui a trait à : la compétence versus la légitimation des diplômés. Différents territoires auront des normes d'entrée différentes sans bloquer la mobilité interprovinciale.

Peu importe les normes que nous aurons, nous devons maintenir notre crédibilité auprès du public et les professions de la santé connexes.

B11 Quel titre devons-nous nous donner?

Le sujet brûlant pour moi, et j'en ai entendu parler aujourd'hui encore, et pour moi c'est une question de sémantique sur le titre que nous nous donnons, et les déclinaisons qui en découlent, les machinations à ce sujet – et comment pour l'amour du ciel allons-nous promouvoir nos services auprès du public de manière à ce qu'il comprenne ce que nous faisons s'il n'y a pas de cohérence dans notre titre?

Message clé⁵

Discuter davantage ou se mettre d'accord sur un nom ou une façon d'identifier ce que « nous » faisons, en tant que collectivité, est une action critique et unificatrice.

Cela représenterait un avantage pour la protection du public en rendant les distinctions plus claires quant aux différents services qui existent.

Cela permet à la « collectivité » d'être unifiée.

Cela n'exclurait pas les spécialisations.

B12 Comment engager les législateurs et organismes de régulation provinciaux?

L'une des choses que nous avons constatées lorsque nous préparions ceci c'est que, de toute évidence, nous ne sommes pas réglementés; le travail que nous faisons n'est pas réglementé dans la plupart des territoires du Canada. Et, parce que nous ne sommes pas

⁵ Dans les cas où un groupe de discussion ne s'est pas formé autour d'un sujet, un participant intéressé par ce sujet en particulier a eu la possibilité de formuler par lui-même un message clé, comme ce fut le cas pour le présent sujet.

réglementés, nous avons de la difficulté à convaincre les organismes provinciaux qu'ils devaient s'intéresser à cela. Donc, ma question est la suivante : comment engager les différents groupes législatifs et réglementaires au niveau politique, les engager pour qu'ils soient suffisamment intéressés par ce que nous tâchons de faire ici?

Troisième période (C)

C1 Mobilité et résolution de la législation, ce qui représente les diplômes dans une province versus les compétences dans une autre.

Ce qui me frappe, en écoutant ce qui a été dit ce matin, c'est le fait que parce que les provinces peuvent légiférer, il ne peut y avoir d'intervention de l'extérieur en termes de législation, quelles seraient les conséquences si une province se basait sur les compétences uniquement et quel seraient les conséquences pour une autre province qui a choisi l'approche de la légitimation des diplômes en termes de restrictions sur la mobilité, comment les différentes provinces résoudraient-elles ce problème précis?

Participants : Naseema Siddiqui
Corrine Hendriken-Eldershaw
Marian McDonald

Questions auxquelles réfléchir :

❖ Nommez deux réussites que vous aimeriez voir pour cet enjeu?

1. Collaboration partout au pays.
2. L'accès sans abaisser les normes pour la protection du public.

❖ Comment surmonter les difficultés éventuelles pour cet enjeu?

→ Éducation.

Message clé

Les diplômes et les compétences ne sont pas nécessairement exclusifs, mais peuvent être complémentaires dans la protection du public.

Les diplômes doivent être obtenus d'une université agréée.

C2 Avec la réglementation – que pourrait-il se passer avec l'accès à la facturation à une tierce partie?

*Lors de nos rencontres avec nos étudiants inscrits aux programmes de conseiller dans différentes universités au cours des deux dernières années, alors que la réglementation est devenue le sujet de l'heure, les étudiants m'ont fait part des questions suivantes :
« D'accord, une fois que nous aurons la réglementation, cela veut-il dire*

automatiquement que nous aurons accès à la facturation à une tierce partie pour nous permettre d'avoir une pratique privée? » C'est une question que j'aimerais voir traitée.

C3 Notre relation avec les coordonnateurs de la mobilité de la main-d'œuvre dans chaque territoire?

Depuis que l'ACI a été constituée, il y a douze coordonnateurs de la mobilité de la main-d'œuvre au pays ainsi que des collègues à Ottawa au niveau du gouvernement fédéral. Ces collègues ont d'autres responsabilités au sein de leur gouvernement, mais ils ont pris la responsabilité, pour ainsi dire, de tirer profit de l'engagement envers l'ACI, en quelque sorte. Nous sommes engagés dans un processus politique ainsi qu'un processus qui peut être caractérisé par d'autres façons. Ma question est donc la suivante : que devrait, ou que pourrait, être notre rôle dans nos provinces respectives en ce qui a trait à la relation avec nos gouvernements respectifs?

C4 Sécurité d'emploi non réglementée vs sécurité d'emploi réglementée au niveau provincial pour les conseillers.

L'ACI protège les gens qui sont mobiles partout au pays exerçant des professions réglementées. Je souhaite que nous discutons des conséquences pour la sécurité d'emploi dans ces provinces où la profession de conseiller n'est pas réglementée.

C5 Conséquences d'un échec à obtenir un consensus au niveau national.

J'ai de la difficulté à articuler cela, mais je pense qu'il est nécessaire d'avoir une discussion de ce que seront les conséquences pour chacun de nous, à titre d'organismes de régulation, dans chacune des provinces si nous ne réussissons pas à élaborer une norme nationale, une définition du counseling et un champ de pratique commune, ou qui soit compatible, parce que nous semblons avoir avancé dans des directions différentes.

C6 Réglementation canadienne et internationale.

J'ai assisté à la conférence de la British Association of Counselling and Psychotherapy et les mêmes problèmes de réglementation y ont été discutés. En 2010, la psychothérapie et le counseling seront réglementés en Grande-Bretagne, dans toutes les îles Britanniques. L'impression que ça me fait, quand je pense aux 50 États de l'union d'Obama qui sont tous réglementés, quelle est la différence entre les territoires du Canada et la réglementation internationale dans la profession de counseling?

C7 Orientation professionnelle.
Conseillers d'orientation.

J'ai une préoccupation qui est plutôt en termes d'orientation professionnelle parce que lorsque nous voyons ce qui se passe au Québec, nous parlons en réalité de conseillers d'orientation. Mais, lorsque nous regardons davantage, et que j'entends parler de la législation dans d'autres provinces, je n'entends pas ce titre du tout; on ne parle pas d'orientation professionnelle. Donc, voici ma préoccupation : où cela se retrouve-t-il dans l'autre législation éventuelle?

C8 Le rôle d'une association professionnelle dans un environnement réglementé.

La difficulté que j’entrevois est de quelle manière, le rôle dans un environnement réglementé, le rôle d’une association professionnelle nationale et particulièrement sur des sujets comme un examen national pour les compétences et autres. Quel serait le rôle d’une association professionnelle nationale dans un environnement réglementé?

Participants : Ron Lehr
Vinnie Mitchell
Linda Wheeldon
David Paterson
Ya-Hong Song
Verlie Wile
Roger Wells
Michel Turcotte

Questions auxquelles réfléchir :

- ❖ Nommez deux réussites que vous aimeriez voir pour cet enjeu?
 1. Il y a un avantage à une perspective pancanadienne – le but sera de développer des outils (par exemple : un examen des compétences national) pertinents aux organismes législatifs et leurs membres.
 2. Explorer toutes les régions qui pourraient bâtir la pratique (explorer les programmes universitaires et autres programmes, et tenir compte aussi de l’évaluation de l’expérience, des études préalables).
- ❖ Comment surmonter les difficultés éventuelles pour cet enjeu?
 - Protection du terrain.
 - Coût.
 - Dialoguer avec les autres associations nationales intéressées amène d'autres voix sur la scène nationale d'une manière positive.

Message clé

Pensez grand.

Demeurez engagés.

Le dialogue pancanadien est une bonne chose.

Anticiper le développement et être prêt au changement.

Il serait préférable que le coût des examens soit supporté au niveau national et utilisé au niveau provincial.

Participants :⁶ Maxine MacMillan
Martine Lacharité

⁶ En raison du nombre de personnes intéressées à discuter de ce sujet, deux groupes de conversation ont été formés.

Matthew Judd
Hope (Wojcik) Burke
June Sanderson
Lorna Martin
Mona Chevalier
Shelagh Fowler
Patricia Donihiee

Questions auxquelles réfléchir :⁷

❖ Nommez deux réussites que vous aimeriez voir pour cet enjeu?

1. L'accès aux ressources, p. ex. les questions et réponses sur le site Web en ce qui a trait au changement du titre.

Message clé

Une organisation nationale est la clé à :

- ♦ aider les provinces qui ne sont toujours pas réglementées,
 - ♦ aperçu d'ensemble,
- ♦ développement professionnel/conférence nationale,
- ♦ coordination de l'information provenant de provinces et de sources différentes.

C9 Collaboration partout au pays.

En écoutant tout ce qui a été dit, je crois que nous attendons toujours ce qui se passe ailleurs, alors que nous devons mettre les actions en marche ici, alors je me demande si nous devrions étudier les mécanismes de collaboration entre les provinces, le groupe que nous sommes, que vous soyez réglementés ou pas et que, par exemple cette question m'est venue à l'esprit lorsque la question a été soumise sur le champ de pratique, le counseling, par exemple, est défini dans le, selon la définition de l'Ontario, comme étant des conseils informels lorsque l'on discute entre amis ou quelque chose de ce genre. Je crois que les conseillers ne sont pas en accord avec cela; et nous ne le sommes pas, bien entendu. Donc, je pense que nous devons voir comment développer des mécanismes de collaboration à l'intérieur de la profession.

C10 La légitimation des diplômes et les compétences.

La question qui semble toujours m'intriguer est la légitimation des diplômes versus les compétences et la présentation de Duncan qui illustre bien les controverses à ce sujet. Donc, je pense, pour en ajouter un peu plus, tout le monde est d'accord, je crois, qu'il faut avoir certaines compétences; mais, comment allons-nous mesurer ou vérifier que la personne a les compétences? Donc, je crois que je vais appeler cela la « légitimation des diplômes versus compétences ».

⁷ Les participants n'ont identifié aucun moyen permettant de surmonter des difficultés éventuelles pour ce sujet.

Participants : David Paré
Blythe Shepard
Maria De Cicco
Glenn Sheppard
Laurent Matte
Kevin VanDerZwet Stafford
Linda Bartolo
Deborah Wood-Salter
Lynda Younghusband
Duncan Shields
Kris Magnusson
Madeleine Lelievre

Questions auxquelles réfléchir :

- ❖ Nommez deux réussites que vous aimeriez voir pour cet enjeu?
 1. Une norme de compétence nationale qui permettrait à la fois une certification basée sur les diplômes ou sur les compétences.
 2. Raffiner les pratiques de la légitimation des diplômes pour s'assurer qu'elles tiennent compte des compétences.

- ❖ Comment surmonter les difficultés éventuelles pour cet enjeu?
 - Un accord entre toutes les provinces et les associations.
 - Importance de tenir des consultations en profondeur avec le Québec sur tous les sujets ci-dessus.
 - Financement.

Message clé

La protection du public et l'intégrité de la profession reposent sur l'intégration des enjeux que représentent les compétences et la légitimation des diplômes.
La façon la plus efficiente et efficace de maintenir cela est par la légitimation des diplômes basée sur les compétences.

- C11 Accès → protection.
L'accès va de pair avec l'inclusivité, car s'il n'y a pas d'accès, il n'y a pas de protection du public non plus; donc, je veux simplement souligner ce fait.
- C12 Comment décrire les concepts « nébuleux » et le succès?
Je crois que je vais hasarder une question ici parce que j'ai entendu quelque chose au cours de la pause au sujet de la difficulté à parler de certaines choses que vous faites, et

je ne sais pas ce que certaines de ces choses sont, peut être des choses comme amener les gens à modifier leur comportement, ou d'autres sujets. Donc, ma question est la suivante : si vous n'êtes pas en mesure de le décrire, comment savez-vous si vous le faites bien?

Aperçu des messages clés du forum ouvert

À la conclusion du forum ouvert, un aperçu préliminaire des messages clés émanant de cet exercice a été fourni comme suit.

Secteur du thème clé n° 1 – Protection du public

- ❖ Meilleur point de départ pour faire avancer la réglementation et la mobilité
- ❖ Limitations des droits acquis.
 - ◆ Les droits acquis sont souhaitables
 - ◆ Les droits acquis doivent être traités de manière judicieuse.
 - ◆ Les membres ayant des droits acquis doivent démontrer une compétence continue
- ❖ Définir le niveau minimum de compétence requis
- ❖ Que la « compétence » et la « légitimation des diplômes » ne soient pas mutuellement exclusives dans la nouvelle politique de l'ACI
- ❖ Que les normes soient crédibles aux yeux du public et des professions de la santé connexes
- ❖ Adhésion obligatoire aux associations versus une adhésion non obligatoire à :
 - ◆ La protection du public par l'adhésion obligatoire à :
 - une « association » – soutien, développement professionnel, etc.
 - un « collègue » – plaintes de nature éthique, etc.
- ❖ Les diplômes et les compétences ne sont pas nécessairement exclusifs, mais peuvent être complémentaires dans la protection du public
- ❖ Les diplômes doivent être obtenus d'une université agréée
- ❖ La protection du public et l'intégrité de la profession reposent sur l'intégration des enjeux que représentent les compétences et la légitimation des diplômes.

Secteur du thème clé n° 2 – Champ de pratique

- ❖ Ne pas sacrifier les normes et les pratiques de base qui nous sont chères au nom de l'inclusivité
- ❖ Créer un modèle national pour le champ de pratique
- ❖ Promouvoir le champ de pratique de tous les intervenants (communauté, professionnel, gouvernemental, public)
- ❖ Inclusion au sein de la profession de counseling :
 - ◆ Question complexe
 - ◆ Il doit y avoir plus de dialogue, incluant plus de groupes
 - ◆ Consultation avec d'autres professions réglementées au sujet de : leurs processus afin de déterminer l'inclusion
- ❖ Nature de la législation :
 - ◆ La protection du titre vs la protection de la pratique
 - ◆ Exprimer clairement ce que veut la profession

- ♦ Exprimer clairement ce que veut le gouvernement

Secteur du thème clé n° 3 – Définition claire, complète et généralement acceptée du counseling

- ❖ « La pratique du counseling et de la psychothérapie améliore la croissance et le mieux-être des personnes par l'utilisation intentionnelle de techniques relationnelles, conversationnelles, somatiques, expressives ou éducationnelles informées par des théories de counseling ou psychothérapeutiques établies, la recherche, les normes d'éthique, la diversité humaine et la gamme des traditions humaines »
- ❖ Détermine qui « nous » sommes en termes de collectivité et quel titre nous donner
- ❖ Distinguer clairement les services et les spécialisations offerts par la profession du counseling
- ❖ Créer plus d'unité au sein de la profession
- ❖ Distinction claire, assortie de définitions permettant de la différencier des autres professions (p. ex., professeurs)

Secteur du thème clé n° 4 – Soutien interprovincial des efforts permettant d'atteindre la réglementation

- ❖ Unis pour la cause
- ❖ Oui, nous le pouvons

Secteur du thème clé n° 5 – Compréhension, respect et collaboration entre les professions et les disciplines de la santé mentale.

Secteur du thème clé n° 6 – Le rôle d'une association professionnelle nationale dans un environnement réglementé

- ❖ Une organisation nationale est la clé :
 - ♦ Aider les provinces qui ne sont toujours pas réglementées
 - ♦ Aperçu d'ensemble
 - ♦ Développement professionnel/conférence nationale
 - ♦ Coordination de l'information provenant de provinces et de sources différentes.
- ❖ Pensez grand
- ❖ Demeurez engagés
- ❖ Le dialogue pancanadien est une bonne chose
- ❖ Anticiper le développement et être prêt au changement
- ❖ Il serait préférable que le coût des examens soit supporté au niveau national et utilisé au niveau provincial

- ❖ Développer des compétences nationales

Les indicateurs de réussite et les actions ou activités correspondantes

Alors qu'ils travaillaient avec les Secteurs de thème clé (STC) émanant de l'exercice de forum ouvert, les participants ont identifié des indicateurs de réussite et certaines actions et activités qui devraient être envisagées afin d'atteindre ce succès.⁸

STC n° 1.0 – Protection du public

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Nous aurons réussi dans ce secteur du thème clé lorsque/si...

...une confiance élevée aura été engendrée auprès du public pour la profession du counseling.⁹

...qu'il y aura une déclaration des droits du client.¹⁰

ACTIONS/ACTIVITÉS¹¹

1.1 ☒ Créer une déclaration des droits du client pour l'éducation et la sensibilisation du public.

1.2 ☒ Identifier et recueillir les renseignements existants suivants :

- ⇒ déclarations des droits du client,
- ⇒ ensembles des compétences de base,
- ⇒ codes d'éthique,
- ⇒ normes de la pratique.
- ⇒ procédures de plaintes,
- ⇒ procédures disciplinaires,

1.3 ☒ Développer des normes de compétences minimums.

1.4 Développer des moyens d'évaluer les normes de compétences.

1.5 Développer des stratégies de communication et d'éducation du public.

⁸ Un participant a souligné l'importance de s'assurer que tout développement découlant du symposium ait la même signification dans les deux langues officielles puisque cela n'a pas toujours été le cas.

⁹ Il a été clarifié que cela incluait une identité ou une marque claire pour le counseling, pour que les membres d'un public avisé sachent ce qu'ils reçoivent, un mécanisme permettant la responsabilisation des services, des normes claires pour les soins ainsi que des normes de compétence minimum, élevées et définies.

¹⁰ Nous avons pris note du fait que Patricia Donihiee avait un modèle qu'elle transmettra à Barbara MacCallum.

¹¹ Les actions et activités identifiées du symbole '☒' sont celles jugées critiques au succès de l'initiative et doivent donc être entreprises sans délai. Ces actions et activités critiques sont aussi présentées à la section suivante sous forme de tableau chronologique.

- 1.6 Identifier des risques potentiels pour le public relativement à la pratique du counseling, afin de prévenir les atteintes à nos clients.
- 1.7 ⌘ Adopter une norme de pratique servant de base à une norme de soins pancanadienne.
- 1.8 ⌘ Adopter un code d'éthique servant de base à une norme de soins pancanadienne.
- 1.9 Développer une déclaration des droits du client.
- 1.10 ⌘ Communiquer aux législateurs les risques possibles pour le public et les éduquer à ce sujet.
- 1.11 Informer :
 - a) les législateurs,
 - b) le publicdes points suivants concernant la profession :
 - i. normes de pratique,
 - ii. codes d'éthique,
 - iii. procédures de plaintes,
 - iv. procédures disciplinaires.
- 1.12 ⌘ Atteindre un consensus pour la création d'une marque.¹² (Notre titre, qui nous sommes et nos activités.)

STC n° 2.0 – Champ de pratique

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Nous aurons réussi dans ce secteur du thème clé lorsque/si...

...il y a consensus¹³ sur l'esprit de la formulation pour le champ de pratique (valider l'identification professionnelle) au sein de notre profession afin de mettre l'accent sur et viser la protection du public.

...l'énoncé privilégié pour le champ de pratique de notre profession a été accepté par les gouvernements et les intervenants.^{14, 15, 16}

¹² En réponse au commentaire selon lequel la protection du public et la création d'une marque ne semblaient pas cohérentes et, qu'en fait, pourrait être considérée comme paradoxale, le commentaire a été fait que nous devons penser à la création d'une marque comme étant synonyme à communiquer l'identité de l'organisation au public (par exemple, qui est représenté par l'organisation et ce que fait l'organisation). Un autre commentaire a été émis selon lequel la protection du public donnait au public des choix clairs (comme communiquer qui est en mesure de fournir des services de manière compétente et qui ne l'est pas).

¹³ Il a été clarifié que ce consensus serait entre les différentes associations et professionnels partout au pays.

¹⁴ En réponse à la question demandant pourquoi les gouvernements devaient accepter le champ de pratique, on a fait remarquer qu'il devait y avoir une reconnaissance officielle en termes de la validation du point de vue de la réglementation puisque sans une telle reconnaissance il serait probablement difficile de contraindre, ou d'intéresser les gens à se sentir responsabilisés. On a aussi fait remarquer que le Québec et l'Ontario, deux provinces réglementées, utilisaient différents titres pour leurs praticiens respectifs (comme ce serait probablement le cas dans les autres provinces) et puisqu'il n'est peut être pas possible d'identifier la profession par un titre, il est important

...les praticiens¹⁷ prennent la responsabilité du champ de pratique.¹⁸

...le public est éduqué sur le champ de pratique.

ACTIONS/ACTIVITÉS¹⁹

- 2.1 ☒ Recueillir des champs de pratique provinciaux et internationaux.
- 2.2 Concevoir un modèle permettant de créer et de mesurer la cohérence pour l'ensemble des champs de pratique au Canada.
- 2.3 ☒ Identifier les différents intervenants dans l'ensemble de la profession.
- 2.4 Solliciter la participation, la rétroaction et la validation des intervenants jusqu'à ce que le consensus soit atteint.
- 2.5 ☒ Développer un champ de pratique (ébauche).
- 2.6 Recueillir différents énoncés de champ de pratique au sein de la profession, au niveau provincial, national et international.
- 2.7 ☒ Établir des mécanismes pour obtenir le consensus.
- 2.8 Développer un inventaire des ressources existantes (p. ex., la documentation) en préparation à recueillir les définitions de champ de pratique existantes et proposées et de les compiler sous forme de tableau comparatif.
- 2.9 Fournir des exemples de champs de pratique existants aux territoires qui ne sont pas réglementés.
- 2.10 Fournir des exemples de champs de pratique à tous les territoires pour qu'ils en prennent connaissance lorsqu'ils créent leurs propres processus de développement.²⁰

d'identifier la profession par un champ de pratique qui soit accepté par les organismes de réglementation. On a aussi fait remarquer que ce champ de pratique rendrait la mobilité possible.

¹⁵ On a fait remarquer qu'il était critique de « ne pas se tromper » dans notre approche avec le gouvernement puisque ce sera le gouvernement qui décidera ce qui sera inclus dans la législation.

¹⁶ On a exprimé la préoccupation à l'égard du besoin de raffiner le langage de cet indicateur de manière à ce qu'on ne puisse pas inférer que le gouvernement pourrait dicter le champ de pratique puisque le rôle du gouvernement était de l'approuver ou de lui « donner une réglementation ». En réponse, on a fait remarquer qu'un élément de l'élaboration d'une législation était de dialoguer avec les personnes du ministère responsables de faire passer la réglementation et que cela serait l'occasion d'informer les représentants du gouvernement sur le champ de pratique.

¹⁷ On a clarifié que cela était multidisciplinaire de nature.

¹⁸ On a suggéré que lors de l'analyse finale il ne serait pas nécessaire d'avoir un champ de pratique exclusif, mais plutôt un champ qui pourrait être accepté par d'autres et par lequel l'expertise pourrait être démontrée.

¹⁹ En réponse à la question posée à savoir si les actions et activités visaient à ce que le comité développe un champ de pratique qui soit national et à obtenir un consensus national étant donné qu'il n'y aurait pas d'interférence en matière de compétence territoriale, on a fait remarquer que parmi les intervenants il n'y avait aucune intention d'essayer de convaincre les gouvernements de changer. On a aussi fait remarquer qu'il ne s'agissait pas d'imposer un champ de pratique à un organisme en particulier, mais plutôt de présenter une formule en espérant qu'elle soit adoptée.

- 2.11 Diviser les définitions de champs de pratique en éléments constitutants et identifier les éléments communs et contrastants.

STC n° 3.0 – Définition claire, complète et généralement acceptée du counseling

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Nous aurons réussi dans ce secteur du thème clé lorsque/si...

...une définition claire, complète et généralement acceptée du counseling est établie.²¹

ACTIONS/ACTIVITÉS

- 3.1 Identifier et recueillir les définitions du counseling, au niveau provincial, national et international.²²
- 3.2 ☞ Établir un mécanisme pour obtenir un consensus pour la définition du counseling.
- 3.3 Identifier les domaines de spécialisation (au sein de la profession de counseling).
- 3.4 Identifier les principes d'éthique et les normes qui réguleront la spécialisation.
- 3.5 ☞ Explorer la possibilité d'établir un conseil sectoriel.

STC n° 4.0 – Soutien interprovincial des efforts permettant d'atteindre la réglementation

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Nous aurons réussi dans ce secteur du thème clé lorsque/si...

...nous avons organisé, accéléré le partage de l'information.

...nous avons structuré des sites où échanger des mises à jour, des documents et la consultation les uns avec les autres.

²⁰ On a suggéré qu'il faudrait voir à ne pas diffuser de multiples définitions aux provinces et territoires, mais plutôt d'obtenir les informations de tous ces territoires pour la création d'un champ de pratique qui permette d'obtenir un consensus national.

²¹ Puisqu'il a été convenu que le titre de ce STC est aussi l'indicateur de réussite de base, les participants n'ont pas développé d'autres indicateurs.

²² La question a été posée à savoir si le processus de développement du champ de pratique faciliterait une décision sur le titre de la pratique étant donné qu'il y avait de nombreuses personnes qui n'utilisaient pas le titre de « conseiller ».

...des champions provinciaux à titre de représentants interprovinciaux sont disponibles pour une consultation continue.

...un ou des sites Web, bulletins d'information, téléconférences (possiblement en ligne sur Skype ou une autre nouvelle plateforme peu coûteuse), listes de courriel et listes de diffusion ont été mis en place.

...l'appui politique au niveau interprovincial aura été obtenu.

...il y a une volonté à répondre à titre de champion au nom des autres territoires engagés dans des efforts de réglementation.²³

...qu'il y a une disposition à l'acceptation mutuelle des différences entre les territoires.²⁴

...qu'il y a un soutien à la transition au niveau des territoires pour aider les praticiens arrivants à réussir la transition.

ACTIONS/ACTIVITÉS

- 4.1 ☞ Créer une stratégie qui favorise la communication continue entre les provinces sur les sujets en lien à la réglementation.
- 4.2 Créer un référentiel de documents traitant de la réglementation à l'usage des provinces.
- 4.3 Mettre en œuvre un processus permettant de reconnaître les champions provinciaux de la réglementation du counseling.
- 4.4 Fournir des moyens permettant le réseautage entre les provinces pour le soutien mutuel.

STC n° 5.0 – Compréhension, respect et collaboration entre les professions et les disciplines de la santé mentale.

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Nous aurons réussi dans ce secteur du thème clé lorsque/si...

...tous les professionnels de la santé mentale reconnaissent l'importance de la réglementation.²⁵

²³ On a fait remarquer que cela pouvait comprendre des lettres à un ministre, des campagnes de courriels, des pétitions et des pétitions papier (comme cela a été le cas pour la réponse de la Colombie-Britannique à l'Ontario). On a fait remarquer que de tels appuis pourraient provenir au niveau des membres ou au niveau de l'organisation provinciale.

²⁴ On a fait remarquer qu'il y a des différences qui nécessiteraient une adaptation aux circonstances locales de la part d'un praticien qui souhaite avoir la mobilité ainsi que des différences qui constitueraient une barrière à la mobilité – le premier étant le cas lorsqu'un praticien est déplacé d'un territoire à un autre et qui aurait à s'adapter au nouvel environnement, ce qui serait un aspect normal de son déplacement, et le dernier qui réfère aux situations où la personne s'est trouvée confrontée à des barrières particulières au travail dans son champ d'activité.

²⁵ On a clarifié que cela devait se faire au niveau provincial ainsi qu'au niveau national puisque le fait d'avoir des groupes qui s'opposent à la réglementation rendrait le progrès général dans cette direction plus difficile.

...toutes les associations nationales et provinciales reconnaissent l'importance de la réglementation.

...nous parlons d'une seule voix.

...nous respectons les besoins et les différences de chacun.²⁶

...nous avons un accord de reconnaissance mutuelle (ARM).^{27, 28}

...nous utilisons un vocabulaire commun.²⁹

ACTIONS/ACTIVITÉS

5.1 ☞ Obtenir dès le début la participation de toutes les associations professionnelles de la santé mentale.

STC n° 6.0 – Le rôle d'une association professionnelle nationale dans un environnement réglementé

INDICATEURS DE RÉUSSITE

Nous aurons réussi dans ce secteur du thème clé lorsque/si...

...l'association nationale offre des services aux membres qui mettent en valeur la profession de counseling et favorisent la mobilité positive interprovinciale des conseillers.

...les territoires perçoivent l'association nationale comme étant la voix du counseling au Canada.³⁰

...l'association nationale fournit une relation continue entre et au sein du public, de la profession du counseling et des collèges de réglementation.

...l'accréditation des programmes de counseling est une norme pertinente et reconnue par l'association nationale au Canada et partout dans le monde.

²⁶ On a fait remarquer que lorsque la Coalition de l'Ontario cherchait à obtenir la réglementation, un rapport a indiqué que la psychothérapie devait être réglementée et reconnue et bien qu'il y avait des groupes qui étaient d'avis que ce but avait été atteint, d'autres croyaient que cela n'avait pas été le cas, car ils n'avaient pas été inclus. On a aussi fait remarquer, à titre d'exemple, qu'un conseiller ne doit pas être exclu parce que la législation n'inclut pas le terme « conseiller » spécifiquement.

²⁷ On a clarifié qu'étant donné que les provinces développaient leurs propres compétences, on pourrait tirer profit de cette information dans un effort à établir des compétences de base et simples qui pourraient être reprises par toutes les provinces.

²⁸ Une mise en garde a été exprimée au sujet du terme « accord de reconnaissance mutuelle » parce que le gouvernement fédéral n'utilise plus ce concept.

²⁹ On a fait remarquer que cela était un élément critique qu'il fallait atteindre.

³⁰ On a fait remarquer que le défi, étant donné que les réglementations régiraient de nombreux professionnels différents de la santé mentale, était d'effectuer les changements nécessaires afin de devenir la voix nationale et unifiée pour tous les travailleurs de la profession.

ACTIONS/ACTIVITÉS

- 6.1 Rendre obligatoire l'adhésion aux associations professionnelles.
- 6.2 ☞ Lancer des discussions permettant d'avancer vers une association professionnelle unique.^{31, 32, 33}
- 6.3 Identifier les associations professionnelles pertinentes ou intéressées qui pourraient participer à une association professionnelle nationale.³⁴

STC n° 7.0 – Autres aspects en lien avec la mobilité³⁵

- ❖ Conséquences d'un échec à obtenir un consensus au niveau national. (C5)
- ❖ Comment décrire les concepts « nébuleux » et le succès? (C12)

STC n° 8.0 – Autres aspects sans lien avec la mobilité³⁶

- ❖ Couverture d'assurance responsabilité – implications. (A5)
- ❖ Financement du coût de la réglementation. (B3)

³¹ On a fait remarquer qu'au cours de la période de repas, il y avait eu plusieurs commentaires relativement à l'autonomisation des voix nationales, des associations travaillant ensemble et devenant plus inclusives; donc, il peut être nécessaire de clarifier que cette action ou activité n'a pas pour objectif de laisser entendre l'exclusivité. En réponse, on a fait remarquer que l'intention n'avait pas du tout été d'atteindre cet objectif tout en excluant certains, mais d'être aussi inclusif des autres que possible dans un effort de connecter les gens ensemble en une seule voix.

³² En réponse à la question demandant pourquoi cela était nécessaire étant donné que l'Association canadienne de counseling pouvait remplir ce rôle, on a fait remarquer qu'il est parfois mieux de former une nouvelle association plutôt que de demander à d'autres segments de se joindre à une association existante et établie. Un autre participant a fait remarquer que bien que la structure de l'ACC soit attrayante, il serait présomptueux de croire que l'ACC serait l'organisation idéale; et, qui plus est, une telle supposition comportait le risque d'aliéner plusieurs intervenants qui souhaitaient être inclus dans la communauté en expansion.

³³ On a fait remarquer que puisque l'ACC a comblé la brèche en l'absence de dispositions provinciales et territoriales, cela nous portait à se demander quel rôle elle jouerait à l'avenir dans un environnement réglementé. On a aussi fait remarquer qu'il serait important de comprendre pourquoi certaines personnes optaient de ne pas se joindre à l'association (par exemple, serait-ce parce qu'ils ont pris leurs distances avec l'ACC ou est-ce simplement parce qu'elles ne ressentent pas le besoin d'y adhérer parce que leurs besoins sont comblés au niveau local).

³⁴ On a fait remarquer que cela pourrait devoir être fait en tandem avec l'action ou l'activité 5.1 (obtenir dès le début la participation de toutes les associations professionnelles de la santé mentale).

³⁵ Ce secteur de thème clé a été créé pour regrouper les enjeux, défis, questions et possibilités (indiqués sous forme de points dans la liste à puces) identifiés lors de l'exercice de forum ouvert qui étaient en lien avec la mobilité, mais ne semblaient pas s'insérer dans aucun des STC identifiés précédemment.

³⁶ Ce secteur de thème clé a été créé pour regrouper les enjeux, défis, questions et possibilités (indiqués sous forme de points dans la liste à puces) identifiés lors de l'exercice de forum ouvert qui étaient sans lien avec la mobilité et ne semblaient pas s'insérer dans aucun des STC identifiés précédemment.

- ❖ Avec la réglementation – que pourrait-il se passer avec l'accès à la facturation à une tierce partie? (C2)
- ❖ Sécurité d'emploi non réglementée vs sécurité d'emploi réglementée au niveau provincial pour les conseillers. (C4)

Tableau chronologique

Les participants ont passé en revue les actions et activités qu'ils jugeaient critiques et ont créé un tableau chronologique déterminant les dates auxquelles un achèvement substantiel de chaque action et activité doit être atteint.

Court terme		Moyen terme	
Mars 2009	Juin 2009	Septembre 2009	Octobre 2009
<p>Identifier les différents intervenants dans l'ensemble de la profession.</p>	<p>Recueillir des champs de pratique provinciaux et internationaux.</p>	<p>Explorer la possibilité d'établir un conseil sectoriel.</p>	<p>Établir un mécanisme pour atteindre un consensus pour la définition du counseling.</p>
<p>Obtenir les ressources ou le financement pour entreprendre le plan d'action d'aujourd'hui. <i>Cette activité a été identifiée au cours de l'exercice du tableau chronologique.</i></p>	<p>Recueillir et renseigner les existants suivants : déclarations des droits du client, ensembles de compétences de base, codes d'éthique, normes de pratique, procédures de plaintes, procédures</p>	<p>Établir des mécanismes pour obtenir le consensus. <i>On a fait remarquer qu'il est nécessaire de clarifier que cela se rapportait au champ de pratique.</i></p>	<p>Lancer des discussions permettant d'avancer vers une association professionnelle unique. <i>On a fait remarquer que cela doit capturer le concept d'inclusivité (puisque ce serait une association professionnelle inclusive et nationale). On a suggéré que plutôt d'appeler cela une association professionnelle nationale que ce soit appelé une fédération de la santé mentale. On a aussi suggéré que cela pourrait simplement être libellé comme étant une structure nationale.</i></p>
<p>Obtenir dès le début la participation de toutes les associations professionnelles de la santé mentale.</p>	<p>Créer une stratégie qui favorise la communication continue entre les provinces sur les sujets en lien avec la réglementation.</p>		

Moyen terme		Long terme	
Décembre 2009	Octobre 2010	Décembre 2010	
Développer un champ de pratique (ébauche).	<u>Communiquer</u> aux législateurs les risques possibles pour le public et les éduquer à ce sujet.	Atteindre un consensus pour la création d'une marque. (Notre titre, qui nous sommes et nos activités.)	
Développer des normes de compétence minimum.		Adopter une norme de pratique servant de base à une norme de soins pancanadienne.	
Créer une déclaration des droits du client pour l'éducation et la sensibilisation du		Adopter un code d'éthique servant de base à une norme de soins pancanadienne.	

EnviroScan ~ Matrice d'entrevue

Au cours de cet exercice, quatre questions ont été discutées par un processus permettant aux participants de tenir tour à tour le rôle d'intervieweur et d'interviewé. Dans le rôle d'intervieweur, chaque participant cherche à obtenir des réponses à ses questions de la part de trois collègues, alors que dans le rôle d'interviewé chaque participant se voit demander de répondre à trois questions différentes.

Question 1

1. Alors que nous étudions la mobilité interprovinciale, nommez quelques-unes des suppositions que nous pouvons faire au sujet des environnements réglementés dans lesquels nous fonctionnons à l'heure actuelle? *Veillez compléter la phrase « Nous pouvons présumer que... »*

Présentation de rapport en séance plénière

- ❖ Nous sommes tous engagés à la protection du public.
Nous avons commencé par une question qui représentait l'optimisme que nous voyions tous. Nous pouvons présumer que nous sommes tous engagés à la protection du public.
- ❖ Thème :
 - = optimisme
 - = patience
 - = flexibilité
 - = cohérence de l'objectif final
 - = vision pancanadienne*Au-delà d'un thème d'optimisme qui nécessiterait de la patience, de la flexibilité et dont l'objectif final serait cohérent, mais l'atteinte de cet objectif nécessiterait beaucoup de créativité et des chemins différents. Et que nous nous dirigeons vers une vision pancanadienne.*
- ❖ = confiance
 - = rapidité à réagir
 - = différents niveaux de préparation
 - = certains intervenants se sentiront menacés*La deuxième page, où nous avons vu un thème qui supposait la confiance, la rapidité à réagir et différents niveaux de préparation en fonction du territoire et des intervenants qui s'y trouvent. Et le point final c'est que certains intervenants se sentiront menacés par ce processus et que nous devrions anticiper ces sentiments et développer des réponses à leur égard.*

Feuilles d'interview écrit

- ❖ Que...la législation en place concernant le titre, le champ de pratique, l'éthique, les normes de compétence, la discipline et les procédures de plaintes.
- ❖ Que...une organisation en place ayant compétence sur une profession (accès à la qualification/l'expérience en ce qui a trait à : la licence pour pratiquer sur ce territoire).

- ❖ Que...est un système en place permettant de traiter les plaintes de nature éthique.
- ❖ Que...il y a des cotisations annuelles.
- ❖ Que...les conseillers sont encouragés à participer au développement professionnel.
- ❖ Il existe un code d'éthique qui doit être suivi.
- ❖ S'attendre à des bulletins d'information ou des bulletins électroniques professionnels sur une base régulière.
- ❖ S'attendre à devoir répondre aux attentes continues : normes.

- ❖ Que...les membres appuient la réglementation, mais doivent être informés au sujet des avantages de la mobilité interprovinciale.
- ❖ Que...le développement professionnel sera disponible et requis afin de maintenir l'inscription ou la certification.

- ❖ La plupart des praticiens au Canada exercent la profession sous un code ou une norme de pratique, donc cela devrait permettre d'établir une vision pancanadienne de la norme de la pratique et *evolutif*

- ❖ Que nous travaillons tous vers des normes d'une qualité élevée et qu'elles auront une volonté de bien travailler.

- ❖ Il n'y aura pas de barrières à la mobilité interprovinciale et que nous honorerons les modifications proposées au Chapitre 7 de l'ACI qui pourraient devenir un modèle pour la mobilité interprovinciale.

- ❖ Nous pouvons présumer que nous nous engageons tous à la protection du public; notre profession crée, dans le pire des cas, des risques modérés qui sont suffisants pour motiver le gouvernement à nous réglementer dans tous les secteurs de notre pratique.
- ❖ Les définitions et le choix de vocabulaire sont la clé au succès ou à l'échec des efforts de réglementation.
- ❖ Il y a beaucoup de variabilité, il y a des endroits où il n'y a aucun intérêt pour la réglementation.

- ❖ Nous pouvons présumer que certaines provinces ont jeté d'excellentes fondations dont bénéficieront les provinces qui ne sont toujours pas réglementées.
- ❖ Nous pouvons présumer qu'il y a un groupe de personnes prêt à assumer un rôle de leadership afin de voir à ce que la réglementation soit mise en place.

- ❖ La route qui nous y mènera sera difficile et plus longue que nous le pensons actuellement.
- ❖ Nous pouvons présumer qu'il y aura des variations importantes dans la réglementation sur l'ensemble du pays et que nous devons être prêts à faire preuve de flexibilité. Nous pouvons aussi présumer que les provinces qui s'inscrivent les premières verront leurs normes imposées aux provinces qui ne sont pas réglementées à ce moment-là et nous devons donc être respectueux de leur jugement et leur faire confiance.
- ❖ Le questionnement est la bienvenue.
- ❖ Je présume que la protection du public est de la première importance.
- ❖ Je présume que tous les territoires chercheront à protéger le public.
- ❖ Je présume qu'il y aura des différences régionales dans la réglementation.
- ❖ Je présume que tous les territoires deviendront réglementés.
- ❖ Nous devons mettre l'accent sur la réglementation des provinces qui ont besoin de réglementation.
- ❖ Certaines personnes devront être actives afin d'obtenir la réglementation dans leur province.
- ❖ Les autres territoires s'attendent à ce que les provinces non réglementées deviennent réglementées.
- ❖ Nous pouvons présumer que dans chaque territoire non réglementé à l'heure actuelle, se cachent des intervenants qui se sentiront menacés par le mouvement des conseillers vers la réglementation.
- ❖ Il sera important d'anticiper leurs objections afin de formuler des contre-arguments engageants et convaincants.
- ❖ Nous pouvons présumer qu'il y aura un certain effet de domino par lequel les réglementations des tout premiers territoires accéléreront la réglementation des autres.
- ❖ En premier lieu, mon répondant n'est pas à l'aise avec le fait de présumer. Il est possible que le point de Dick Morris voulant que chaque conseiller ou territoire puisse croire que rien de nouveau ne serait mieux que le travail et les normes qu'ils ont déjà créés.
- ❖ Nous pouvons présumer qu'il y aura de l'opposition de la part des personnes qui se sentent exclues par le processus.
- ❖ ...certains territoires croiront que leurs normes de pratique sont plus rigoureuses que celles des autres.
- ❖ ...il y aura un dialogue interprovincial continu.
- ❖ ...il y aura un besoin de faire des compromis.
- ❖ ...il y aura un besoin de croire que tous les professionnels sont préoccupés par le mieux-être de la profession.

- ❖ ...il y aura de la bonne volonté parmi toutes les professions de counseling.
- ❖ ...nous comprendrons l'importance d'aller au-delà du contexte précis de notre propre environnement de travail vers un plus grand contexte dans une vision pancanadienne.

- ❖ La promotion des activités professionnelles et réglementaires se fera de manière séparée.
- ❖ Nous pouvons présumer que l'association devra évoluer afin de répondre aux besoins des autres membres.
- ❖ Parce que l'environnement réglementaire incluant les titres professionnels que nous utilisons changera, nous aurons du travail à faire pour rétablir les gains pour les titres actuels, et il faut prévoir une période de transition. Énormément d'éducation à faire auprès du public.

- ❖ Il y aura des différences dans la réglementation.
- ❖ Nous présumons que les différences seront principalement sur des questions qui ne seront pas sur le fond – de petites différences, p. ex. : titres différents, champ semblable.
- ❖ Plusieurs territoires n'y accorderont pas d'importance jusqu'à ce qu'ils croient devoir y porter attention. Ce n'est pas un sujet pressant pour certaines personnes.
- ❖ Cela prendra dix fois plus de travail que nous le pensons.

- ❖ Le changement ne sera pas nécessaire seulement au niveau de l'association nationale, mais aussi au niveau des gouvernements provinciaux. Par exemple : certains amendements à certaines lois qui ont été modifiées – gouvernements et associations.
- ❖ Ce processus nécessitera du dialogue et des compromis.
- ❖ Parmi les associations de counseling → différentes idées sur ce qui permettra la mobilité.

- ❖ Plus de provinces deviendront réglementées.
- ❖ Il y aura plus de cohérence en termes de la pratique, tel que des champs de pratique de la discipline dans une perspective globale et différentes spécialisations au sein de la discipline.
- ❖ Il y aura un plus grand consensus entre les différentes factions de la profession.

- ❖ L'environnement réglementaire sera influencé. Si une province est réglementée, la législation peut être changée et si la province ne l'est pas, elle peut être différente.
- ❖ Cela peut faciliter le processus menant à la réglementation pour les provinces qui ne sont pas réglementées.
- ❖ Cela peut aussi déclencher une révision du processus juridique déjà en place.
- ❖ Cela ne dictera pas la façon dont les provinces rédigent leur législation.

- ❖ Nous pouvons présumer que chaque province a progressé à sa propre cadence et il y a des limites à ce que le groupe peut faire au-delà de fournir l'information et le soutien lorsque nécessaire.

- ❖ Nous pouvons présumer que le QC et l'ON, et très probablement la N.-É., seront les provinces réglementées et que nous ne serons pas en mesure de changer cette législation. Nous pouvons cependant travailler à créer des ponts et de la compréhension entre les différences.
- ❖ Nous pouvons présumer que la situation sera volatile et trouble par moments, mais nous devons accepter cette réalité et il y aura des réponses à certaines questions.

- ❖ Il y a un désir partagé d'amener cette mobilité professionnelle à l'avant-plan.
- ❖ Nous provenons d'environnements différents, donc partager la volonté ne garantit pas que nous parviendrons facilement à une entente commune.
- ❖ La situation idéale n'est pas nécessairement un régime unifié, mais plutôt une vision harmonisée et articulée.

- ❖ La spécificité de notre contexte et de notre population dans chaque région, donc nous devons honorer ces différences dans toutes les approches que nous prenons (cela va au-delà de la culture ou de la langue et tiens plutôt de la disparité régionale, la préparation au changement et d'autres facteurs).
- ❖ Les environnements réglementaires seront plus et moins positifs pour le changement en fonction des événements politiques et des climats au-delà des intérêts de la réglementation du counseling. La patience, la ténacité et des processus multi-niveaux respectueux seront importants pour surmonter les difficultés inévitables.

- ❖ Tous les territoires sont d'accord pour se conformer au chapitre 7 de l'Accord sur le commerce intérieur.
- ❖ Tous les territoires écouteront les autres et tâcheront de comprendre les différences des uns et des autres.
- ❖ L'accord sur les normes de pratique entre les groupes comportait (dans chacun des territoires) des composantes ou éléments de base.

Question 2

2. Quels sont les changements culturels qui devront survenir pour que la profession du counseling maximise pleinement les possibilités qu'offre la mobilité interprovinciale? Quelles sont les actions que nous devons multiplier? Celles que nous devons réduire?

Présentation de rapport en séance plénière

- ❖ Changement dans la façon de penser depuis la protection du terrain vers la protection du public
Nous avons la question la plus difficile. Nous avons eu une conversation merveilleuse à notre table sur la façon de faire cela et ce que vous voyez ici n'est qu'un résumé très limité de cela. Donc, le changement dans la façon de penser depuis la protection du territoire vers la protection du public.

- ❖ Reconnaître et respecter la diversité au sein de la profession
- ❖ « Concrétiser les paroles » en matière de diversité et d'inclusion
Il y a un besoin de concrétiser les paroles en matière de diversité et d'inclusion.
- ❖ Avoir confiance dans les méthodes des autres territoires
- ❖ Développer une structure qui invite la fierté professionnelle

Feuilles d'interview écrit

- ❖ « Nous » représente qui? Je répondrai à cette question du point de vue de l'ACC. Chaque province a sa propre identité; donc, nous nous éduquerions nous-mêmes grâce à un outil de formation soigneusement développé.
- ❖ Nous devons d'abord identifier les changements culturels – les personnes de territoires différents, les personnes dont la langue maternelle est différente, les personnes de catégories ou désignations du counseling différentes.
- ❖ Comment traiter le choc culturel qu'une personne subit lorsqu'elle vient travailler dans un nouveau territoire.
- ❖ Niveau national – plus de dialogue, plus de forums pour éduquer les gens, afin de faciliter leur déplacement au moins sur le plan psychologique.
- ❖ Changement dans la façon de penser depuis la protection du territoire vers la protection du public
- ❖ Besoin d'être sensible aux différences culturelles entre tous les praticiens de la santé mentale et leurs environnements.
- ❖ Nous devons nous éloigner d'une structure gouvernementale de haut en bas et aller vers une structure d'information au niveau local permettant aux gouvernements de comprendre les besoins des praticiens du counseling.
- ❖ Davantage : Nous devons croire que nous faisons partie de la mosaïque offrant des services (santé mentale; multi modalités) aux Canadiennes et Canadiens et nous comporter en conséquence.
- ❖ Moins : mettre l'accent sur les déficits et mettre davantage l'accent sur le mappage de nos actifs et développer des habiletés permettant d'atteindre les objectifs.
- ❖ Davantage : de réseautage et de communication avec les autres intervenants avec lesquels nous songeons à devenir partenaires en route vers la réglementation.
- ❖ Davantage : identifier et mettre l'accent sur les secteurs préoccupants qui aident à nous unifier dans une action collective.
- ❖ Besoin de brosser un tableau engageant d'un environnement disciplinaire futur caractérisé par des normes, des définitions, etc., nationales. Ce tableau futur comporte aussi une communauté pancanadienne qui obtient le soutien moral, la force politique, la stimulation intellectuelle et le savoir-faire pratique au sein de sa collectivité.

- ❖ Nous pourrions devoir apprendre du langage additionnel. Alors que notre culture change, nous devons changer notre langage afin d'inclure des notions additionnelles provenant d'autres champs connexes.
- ❖ Besoin de changer notre identité, de changer notre identité actuelle afin d'inclure les autres professionnels travaillant de manière similaire.
- ❖ Nous devons changer depuis un esprit de compétition à un esprit de collaboration vers des objectifs communs.
- ❖ Nous avons besoin d'une perspective à la fois mondiale et nationale afin d'incorporer le counseling professionnel mondial.

- ❖ Voici certains changements culturels majeurs :
 - ◆ Comprendre les réalités (professionnelles) des uns et des autres.
 - ◆ Respecter la pratique des uns et des autres.
- ❖ Voici certaines des actions que nous devons multiplier :
 - ◆ Avoir plus de contacts.
 - ◆ Avoir plus de discussions.
- ❖ Nous devons avoir moins de conflits.

- ❖ Changements culturels :
 - ◆ Se soucier davantage des intérêts de « la collectivité » plutôt que des intérêts de « l'individu ».
 - ◆ Croire qu'il y a plusieurs façons d'atteindre les mêmes buts et qu'ils sont tous valides.
- ❖ Davantage : écouter et comprendre les différences.
- ❖ Moins :
 - ◆ Adopter des positions moins défensives
 - ◆ Moins se soucier de nos propres intérêts – professionnels, personnels, politiques, etc.
- ❖ Afin de pleinement maximiser les possibilités, il doit y avoir :
 - ◆ une libre circulation de l'information.
 - ◆ davantage de partage de l'information.
 - ◆ un maximum de flexibilité.
- ❖ Il doit y avoir davantage de discussion de « groupe » – comme ce symposium, forum interprovincial lorsqu'il est temps de développer des idées clés pour la profession.
- ❖ La personne représentant un territoire doit être moins insulaire et plus tournée vers « l'extérieur » et avoir une perspective nationale.

- ❖ Nous devons être meilleurs à comprendre ce que nous faisons et la façon dont les conseillers sont formés pour faire leur travail.
- ❖ Nous devons être créatifs en ce qui a trait à la reconnaissance et l'évaluation des compétences afin que la profession soit aussi inclusive que possible tout en continuant à protéger le public.
- ❖ Nous devons trouver des mécanismes flexibles et transparents permettant de reconnaître les professionnels du counseling formés à l'étranger ou ceux formés par des méthodes non traditionnelles.

- ❖ Le changement culturel représente notre foi en l'inclusion interculturelle; la même vision transparente est utilisée pour toutes les cultures. La reconnaissance des parcours de formation précédents, des diplômes d'institutions différentes, des compétences requises et des champs de pratique. Lorsque nous avons bien fait la RDA, nous pouvons bâtir des relations collaboratives, des orientations appropriées du point de vue culturel et le public est mieux servi.
- ❖ Nous devons en faire davantage pour trouver des terrains communs et ouvrir un véritable dialogue interprovincial.
- ❖ Nous devons en faire moins au niveau des activités réglementaires qui n'honorent pas l'engagement des signataires envers l'ACI – tant au niveau des associations gouvernementales que professionnelles.

- ❖ Davantage d'écoute, de communication entre nous.
- ❖ Moins de jugements, de luttes de territoire.
- ❖ Davantage de communication avec les membres du public.

- ❖ Identifier les changements culturels d'un environnement de travail à un autre.
- ❖ Identifier les changements culturels qui résultent du premier langage.
- ❖ Identifier les changements culturels entre les différentes catégories de counseling.
- ❖ Davantage – reconnaître et combattre le choc culturel.
- ❖ Tâcher de trouver davantage de similitudes.
- ❖ Moins de différenciations.

- ❖ Les organismes de réglementation et les associations doivent concrétiser les paroles en matière de diversité et d'inclusion.
- ❖ Les gouvernements auront besoin de membres de différents milieux culturels, les anglophones doivent apprendre le français.
- ❖ Aller davantage vers les populations diversifiées.

- ❖ Davantage : partager le territoire et être ouvert afin de faire preuve de bienveillance et intégrer les différences dans notre compréhension du counseling.
- ❖ Être disposés à revoir nos champs d'application, etc. alors que différentes régions du pays deviennent réglementées pour l'inclusivité.
- ❖ Moins : présumer que nous parlons tous le même langage.

- ❖ Je crois qu'il est essentiel que tous les programmes de counseling incluent des membres du counseling de cultures différentes.
- ❖ Nous, à titre de conseillers, devons nous réunir et discuter à fond avec les conseillers d'autres milieux culturels – et par cela je veux dire les conseillers à l'étranger, les conseillers en invalidité, les conseillers auprès des gays et lesbiennes, etc. – afin de mieux nous comprendre les uns les autres.

- ❖ Nous avons besoin de plus de tolérance des différentes approches culturelles au counseling, en utilisant p. ex. : les connaissances et l'expérience des conseillers des Premières nations.
- ❖ Nous devons moins protéger notre territoire.
- ❖ Nous devons respecter les différences et reconnaître leur valeur.
- ❖ Nous devons reconnaître les différences culturelles comme étant des forces.
- ❖ L'une des choses que nous devons faire est de demander aux conseillers de se percevoir comme étant une profession dotée de normes professionnelles, qui doit se préoccuper de la protection du public (réglementation) et du perfectionnement professionnel.
- ❖ Faire en sorte que les conseillers et le public comprennent qu'il doit y avoir une formation et une éducation de qualité pour devenir un conseiller efficace.
- ❖ Certains changements culturels qui seront nécessaires seront d'informer nos membres et le public, respecter la diversité, échanger et apprendre autant dans notre territoire et notre environnement de travail qu'avec les autres provinces et territoires.
- ❖ Être plus proactif en ce qui a trait à notre propre profession.
- ❖ Il faut communiquer la valeur de l'adhésion à une association de counseling professionnelle.
- ❖ Reconnaître et apprendre les pratiques des autres organisations, p. ex. : les Premières nations, qui sont efficaces à résoudre les problèmes.
- ❖ Besoin d'être beaucoup plus proactif dans le sens de l'inclusivité.
- ❖ Rejoindre davantage de praticiens dans une gamme plus vaste de pratiques.
- ❖ Davantage de liens formels avec les autres associations « alliées ».
- ❖ Assumer la responsabilité de délimiter les frontières et des définitions de la profession.
- ❖ Moins d'excuses pour le travail que nous faisons.
- ❖ Reconnaître qu'il existe des professions de la santé mentale autres que le counseling.
- ❖ Reconnaître leurs contributions au domaine de la santé mentale.
- ❖ Faire preuve de flexibilité et d'acceptation en ce qui a trait aux compétences et aux diplômes.
- ❖ Davantage d'inclusion des praticiens non membres de l'ACC aux discussions sur les services de santé mentale. Davantage de dialogue et davantage d'interaction avec les autres groupes professionnels.
- ❖ Moins mettre l'accent sur l'identité professionnelle.
- ❖ Comprendre que le domaine du counseling est diversifié.
- ❖ Croire qu'il y a d'autres façons d'évaluer les compétences.
- ❖ Explorer plus à fond les autres façons d'évaluer les compétences.

- ❖ Davantage de dialogue comme ce symposium – des occasions de comprendre le point de vue des uns et des autres.
- ❖ Comprendre que nous pourrions avoir davantage de professions dans le domaine du counseling que nous le croyons.
- ❖ La perception de la réalité peut changer au cours du processus – par exemple – l’inclusion de paraprofessionnels au sein de « l’ordre », ce qui n’avait pas été prévu au départ.

Question 3

3. Quelles sont les secteurs dans lesquels nous, la profession du counseling, devons exceller si nous devons intégrer entièrement la mobilité interprovinciale? *Veillez compléter la phrase « Nous devons exceller à... »*

Présentation de rapport en séance plénière

- ❖ Nous devons exceller à :
 - ◆ être flexibles
 - ◆ faire des compromis
 - ◆ négocier
 - ◆ être patients
 - ◆ être proactifs
 - ◆ être cohérents
 - ◆ développer une terminologie que les différents intervenants peuvent facilement adopter
 - ◆ être inclusifs
 - ◆ être clairs au sujet des critères et inclusifs et flexibles en ce qui a trait aux critères d’acceptation
 - ◆ mettre de côté nos propres projets
 - ◆ se commercialiser et se promouvoir tant à la l’interne qu’à l’externe
 - ◆ reconnaître les cheminements non traditionnels vers la profession et être en mesure d’évaluer s’ils sont appropriés
 - ◆ nous écouter les uns les autres
 - ◆ demeurer informés et engagés
 - ◆ élaborer des normes de pratique et aider les territoires à atteindre ces normes

Feuilles d'interview écrit

- ❖ Faire des compromis.
- ❖ Comprendre le point de vue de chacun.
- ❖ Trouver des points communs qui font consensus.
- ❖ Les points qui ne font pas consensus, savoir les négocier.
- ❖ Avoir confiance dans l’intégrité et la valeur des processus de juridiction provinciale.

- ❖ Relation double.
- ❖ Négociation, médiation.
- ❖ Être patient.
- ❖ Avoir de la passion.
- ❖ Avoir de l'énergie.

- ❖ Être bon dans ton travail.
- ❖ Bonne communication entre tous les intervenants.
- ❖ Travailler avec différentes instances gouvernementales, agences.
- ❖ Bonne communication avec le public.

- ❖ Travailler vers un consensus, ce qui commencera par l'identification et la communication avec les intervenants clés.
- ❖ Promouvoir le processus et la structure développée par l'ACC et les groupes provinciaux qui participent ou s'associent à cette conférence, mais en même temps il sera important d'être réceptif aux préoccupations et aspirations des autres intervenants pour lesquels nous fondons de l'espoir.
- ❖ Nous devons inspirer à la « Obama » les intervenants, afin de créer une vision et un objectif et de clairement articuler les bienfaits à long terme à mettre nos activités en commun.

- ❖ Définir notre travail au niveau national et établir des normes appropriées de pratique, d'éthique, identifier la préparation et la formation requises afin d'obtenir les compétences requises.
- ❖ Écouter les besoins et les statuts divergents qui peuvent nécessiter des énoncés professionnels qui comportent des similarités de base permettant de définir notre profession.

- ❖ Travailler en collaboration et être flexible.
- ❖ Exceller à et être clair sur ce que nous faisons. Croire en la valeur de ce que nous faisons et que nous sommes la meilleure organisation professionnelle pour accomplir cela.
- ❖ Exceller à être inclusifs.
- ❖ Exceller à développer un ensemble de compétences ayant des normes minimum élevées.
- ❖ Exceller à se commercialiser et se promouvoir tant à l'interne (membres) qu'à l'externe (public).

- ❖ Nous devons exceller à obtenir l'information.
- ❖ Nous devons exceller à la transparence et l'inclusivité.
- ❖ Nous devons exceller à obtenir un consensus.
- ❖ Nous devons exceller à analyser l'apprentissage et la reconnaissance préalables, comprendre les lacunes dans les compétences et fournir l'assistance ou des mécanismes pour que ces lacunes puissent être comblées.

- ❖ Nous devons exceller à éliminer les barrières et avoir une politique de porte ouverte quand il s'agit de protéger le public.

- ❖ Nous devons exceller à :
 - ◆ être flexibles.
 - ◆ négocier.
 - ◆ faire des compromis.
 - ◆ être patients.
 - ◆ être proactifs.
 - ◆ être cohérents.
 - ◆ développer une terminologie que les différents intervenants peuvent facilement adopter.
 - ◆ représenter l'intérêt véritable de la profession et non celui d'un intervenant en particulier.

- ❖ Nous devons exceller à :
 - ◆ être préparés à inclure ou étudier la possibilité d'inclure d'autres professionnels alliés.
 - ◆ examiner les cheminements non traditionnels qui sont des points d'entrée pour certains professionnels et être en mesure d'évaluer s'ils sont appropriés. Nous devons faire cela avec une ouverture d'esprit et une méthodologie transparente et avec respect.

- ❖ Nous devons exceller à faire preuve de flexibilité à reconnaître le rôle des autres professionnels de la santé mentale dans les services qu'ils fournissent.
- ❖ Nous devons exceller à utiliser la terminologie qui reflète la reconnaissance d'autres fournisseurs de services de la santé mentale.
- ❖ Nous devons exceller à reconnaître les diplômes et les compétences. Les deux doivent être reconnus.

- ❖ Nous devons exceller à :
 - ◆ écouter.
 - ◆ respecter.
 - ◆ communiquer.
 - ◆ définir notre propre position afin qu'elle soit comprise par les autres.
 - ◆ négocier et faire des compromis.

- ❖ Nous devons exceller à :
 - ◆ mettre de côté nos propres projets.
 - ◆ travailler vers un consensus.
 - ◆ faire confiance aux organismes de régulation des autres territoires.
 - ◆ devenir très précis dans notre langage.
- ❖ Nous devons devenir très informés et politisés, tant les associations provinciales que les associations nationales afin d'influencer la réglementation émergente et assurer la continuité.

- ❖ Nous devons exceller à collaborer en mettant l'accent sur les similarités plutôt que les différences.
- ❖ Nous devons exceller à créer des forums qui nous permettent d'ouvrir des dialogues.
- ❖ Nous devons exceller à nous écouter les uns les autres de manière respectueuse.
- ❖ Nous devons exceller à écouter les différents contextes.

- ❖ Nous devons exceller à :
 - ◆ communiquer.
 - ◆ recueillir.
 - ◆ négocier.

- ❖ Nous devons exceller à :
 - ◆ écouter nos clients.
 - ◆ décrire la profession au public.
 - ◆ pratiquer de manière éthique.
 - ◆ établir un tableau de normes.

- ❖ Nous devons exceller à :
 - ◆ démontrer l'efficacité du counseling.
 - ◆ expliquer les bienfaits de notre travail au grand public.
 - ◆ évaluer ce que nous faisons et comment nous contribuons au mieux-être général.

- ❖ Communiquer notre champ de pratique au sein de la profession, aux intervenants et au grand public.
- ❖ Démontrer des normes de pratique élevées en ce qui a trait aux compétences (professionnelles acceptées).
- ❖ S'assurer qu'il y a un mécanisme en place permettant de traiter les normes éthiques de la pratique.
- ❖ Réglementation dans chaque province, donc : le champ de pratique, le titre, le code d'éthique, les normes minimales, la discipline et les procédures de plaintes doivent être en place.
- ❖ Partage de l'expertise, des expériences, des ressources entre les provinces.
- ❖ Faciliter et fournir des possibilités de réseau.

- ❖ Exceller à l'ouverture, la tolérance et la flexibilité.
- ❖ Nous devons vouloir accepter le changement.
- ❖ Nous devons être flexibles (plutôt qu'immuables) dans notre façon de penser; ouvert à de nouvelles idées et tolérant et respectueux du point de vue des autres.

- ❖ Nous devons exceller à résoudre les conflits et à écouter.
- ❖ Nous devons ouvrir la porte à d'autres façons de regarder la situation – par exemple : chaque province tend à penser que leur façon de faire les choses est la bonne – mais nous devons être prêts à faire des concessions. Vous devez viser l'objectif à long

- terme de la mobilité, mais aussi croire que d'autres territoires peuvent offrir des vérités qui peuvent être partagées. Pour ce faire, vous pourriez devoir faire des concessions et adopter une attitude de « ce qui est assez bon est assez bon ».
- ❖ Finalement, nous devons accepter que nous ne soyons pas toujours d'accord.
 - ❖ Nous devons exceller à ne pas toujours mettre la priorité sur nos propres intérêts.
 - ❖ Nous devons collaborer et être inclusifs et faire confiance au bon sens des organismes de réglementation. Cela sera facilité par le développement de normes nationales, donc nous devons exceller à développer une identité nationale et professionnelle, conçue de manière large.

Question 4

4. Quelles sont quelques-unes des actions ou activités qui devraient maintenant être contemplées afin d'encourager l'adoption et le soutien de la mobilité interprovinciale par l'ensemble de la communauté du counseling canadien?

Présentation de rapport en séance plénière

- ❖ Mettre sur pied le comité d'action afin de mettre rapidement en action les priorités qui sont ressorties du symposium
Le premier point a été que nous mettions sur pied le comité d'action très rapidement. Plusieurs des autres points concernent l'éducation.
- ❖ L'éducation des conseillers relativement à : l'importance de la mobilité interprovinciale, l'invitation à comprendre les rôles et les responsabilités
Les mettre à jour sur tout ce langage élaboré que nous développons.
- ❖ Éducation du public
- ❖ Faire le suivi auprès des départements provinciaux et territoriaux qui n'ont pas envoyé de représentants, leur transmettre un compte rendu du débat du symposium et les inviter à participer aux prochaines étapes
- ❖ Échanger l'information entre les associations et les professionnels afin de mieux se connaître les uns les autres
- ❖ Se rencontrer en face à face et continuer le dialogue entre les réunions
- ❖ Inclure et accueillir dans les stratégies les groupes précédemment exclus
Certaines personnes qui peuvent se sentir exclues voudront se joindre à nous et nous devons prévoir cela.

Feuilles d'interview écrit

- ❖ Travail de proximité auprès des personnes qui recherchent ou sont intéressées par la réglementation pour leur territoire.

- ❖ Partager avec ces personnes le travail qui a été accompli lors du symposium et les inclure dans le plan d'action.
- ❖ Faciliter les groupes de discussion traitant de ce sujet avec toutes les professions alliées.
- ❖ Respecter les différences et être disposé à faire des concessions afin d'obtenir ce que l'on désire.
- ❖ Recueillir toute l'information au cours de l'étape des groupes de discussion et la soumettre au comité pour plus de considération.

- ❖ L'échange d'information entre les associations professionnelles dans le but de mieux se connaître.
- ❖ Rencontre en face à face pour discuter et décider ensemble.
- ❖ Savoir où on s'en va (entretenir un objectif commun).
- ❖ Soutenir entre les rencontres la motivation et l'intérêt des membres à continuer/poursuivre le démarche.

- ❖ Nous devons développer des mécanismes pour un dialogue et des communications pancanadiens. Des choses telles que des fils de discussion et l'accès à des ressources en ligne sont importantes.
- ❖ Il est urgent d'avoir une stratégie pour inviter, inclure et accueillir les organisations, les agences et les personnes qui peuvent avoir été exclues dans le passé.

- ❖ Diffuser l'information au sujet de l'ACI par l'entremise de Cognica est une action importante. Chaque province doit utiliser ses propres stratégies de communication (p. ex., des bulletins d'information) afin de disséminer l'information au sujet de l'Accord sur le commerce intérieur. Cette communication doit inclure la rétroaction, les questions bidirectionnelles et un processus de réponse.
- ❖ Il y a un besoin de communiquer et de collaborer avec le coordonnateur de la mobilité de la main-d'œuvre de la province.

- ❖ Le dialogue entre les différents intervenants est la première action.
- ❖ Travailler vers un accord et un consensus dans certains secteurs précis de la pratique est important.
- ❖ Un profil de compétences national ferait partie d'une activité importante.
- ❖ Il est nécessaire d'identifier une « voix nationale » ou une association qui pourrait faciliter la mobilité des conseillers.
- ❖ Développer des normes de pratique et un code d'éthique communs pour tous les conseillers au Canada est une activité prioritaire.

- ❖ Clarté au sujet du champ de pratique et des titres professionnels identifiés qui s'y rapportent.
- ❖ L'accès à la facturation à une tierce partie dans toutes les provinces.

- ❖ Meilleure sensibilisation du public entourant la profession.

- ❖ Fierté professionnelle.
- ❖ Appuyer la législation.

- ❖ Réglementation provinciale – commencer la mobilité parmi ceux inclus.
- ❖ Commencer à utiliser un langage commun pour les « stratégies et objectifs communs ».
- ❖ Être ouvert aux idées des autres.

- ❖ Quelques-unes des actions ou activités qui doivent maintenant être contemplées afin d'encourager l'adoption sont la consultation avec les paliers gouvernementaux et les organismes de réglementation existants.
- ❖ Quelques-unes des actions ou activités qui doivent maintenant être contemplées afin d'encourager l'adoption doivent servir à recueillir l'information et tâcher d'obtenir le soutien y compris identifier les difficultés.
- ❖ Quelques-unes des actions ou activités qui doivent maintenant être contemplées pour l'adoption sont l'analyse, les statistiques de la demande et de l'offre.

- ❖ Voici quelques-unes de ces actions et activités : Travailler vers un consensus dans plusieurs secteurs de la profession tels que le champ de pratique, l'adhésion à une association.
- ❖ Certaines actions et activités incluraient l'éducation.
- ❖ Démontrer comment cela représente une « valeur ajoutée » pour tous les praticiens.

- ❖ Actions et activités : définitions, champ de pratique, code d'éthique communs.
- ❖ L'éducation des conseillers relativement à : la mobilité interprovinciale, l'invitation à comprendre les rôles et les responsabilités, p. ex., l'organisme de réglementation, le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral et ce que peut faire et ne pas faire une association...
- ❖ L'éducation du public au sujet des mêmes points ci-dessus.
- ❖ Comprendre les cultures.
- ❖ Avantages pour le public.
- ❖ Établir le lien entre la sensibilité sociale et politique et la sécurité publique.

- ❖ Les conseillers et les membres doivent comprendre la situation actuelle dans les autres provinces.
- ❖ Un survol de l'environnement de la situation actuelle doit être fait.
- ❖ Nous avons besoin que les leaders actuels adoptent notre projet. Ils agiront à titre de champions du processus.
- ❖ Le conseil d'administration de chacune des associations au Canada doit être informé et ces conseils doivent adopter notre projet.

- ❖ Nous avons besoin d'une campagne de marketing : ciblant les professions du counseling au sens large. Le message porterait sur les avantages de la réglementation, de la protection du public, de la reconnaissance professionnelle, de la mobilité.

- ❖ Développer une définition professionnelle « attrayante », c.-à-d une définition que les gens adopteraient.
- ❖ Nous devons mettre sur pied le comité d'action afin de mettre en action les priorités qui sont ressorties du symposium.
- ❖ Faire le suivi auprès des départements provinciaux et territoriaux qui n'ont pas envoyé de représentants, leur transmettre un compte rendu du débat du symposium et les inviter à participer aux prochaines étapes.

- ❖ Nous devons créer une structure qui favorise le dialogue entre les provinces. Un comité, par exemple, pour initier des façons d'encourager la distribution de l'information, le partage des idées, les solutions.
- ❖ Nous devons fournir le soutien politique lorsque nécessaire au fur et à mesure que chacun des territoires se dirige vers la réglementation. Cette action politique peut inclure les communications et les campagnes papier, le lobbying, etc.
- ❖ Nous devons changer notre façon de penser pour une vision nationale de notre travail afin que nous puissions adopter et articuler un énoncé plus unifié pour nos professions de la santé mentale.
- ❖ Nous devons être curieux au sujet des différences que d'autres peuvent partager de leur vision de la profession. Et nous devons inclure leurs voix.

- ❖ Nous devons créer une association professionnelle nationale qui soit attrayante et inclusive pour la communauté du counseling actuelle.
- ❖ Nous devons adopter un ensemble détaillé de compétences de base et nous assurer que la légitimation des diplômes est basée sur ces compétences de base.
- ❖ Nous devons fournir l'assistance aux intervenants des territoires non réglementés dans leurs efforts vers la réglementation.
- ❖ Nous devons faire preuve de collaboration, de flexibilité lorsque confrontés à des différences régionales.
- ❖ Nous devons travailler vers un consensus sans présumer qu'il y a homogénéité.

- ❖ Nous devons faire rapport à nos organisations locales et leur communiquer ce qui s'est produit ici. Nous devons distiller les messages clés afin d'être précis lorsque nous communiquons avec nos organisations. Nous devons continuer à le faire – il s'agit d'un processus continu.
- ❖ Plus nous aurons de gens qui participent au niveau local, mieux ce sera. Les gens au niveau local ont un rôle à jouer – ils peuvent recueillir de l'information qui sera communiquée aux comités qui travaillent au processus.

- ❖ Ouvrir le dialogue.
- ❖ Identifier les compétences communes (de base).
- ❖ Identifier les différences.
- ❖ Résoudre les différences.

- ❖ L'ACC doit se développer comme site de départ pour les ressources disparates (information, normes, protocoles, etc.) que les conseillers partout au Canada peuvent utiliser (champs de pratique, définitions, structures tarifaires, etc.).
- ❖ L'éducation continue vers la compréhension des différentes cultures au sein d'une province.
- ❖ Appuyer une initiative locale de sensibilisation publique des pratiques du counseling.

- ❖ À la première étape, mettre l'accent sur les avantages pour le grand public.
- ❖ Documenter le danger possible d'une pratique non réglementée.
- ❖ Établir le lien avec les enjeux sociaux qui sont d'une grande sensibilité politique, p. ex., le décrochement scolaire, la persévérance scolaire, le temps perdu dans les changements de cheminement alors que nous vivons un manque de main-d'œuvre (sensibilité aux enjeux politiques par rapport à la sécurité/l'assistance publique).

- ❖ L'une des choses que nous devons faire est de trouver toutes les associations de counseling ou associations de santé mentale connexes au niveau provincial et national.
- ❖ Nous devons développer des mécanismes pour bâtir des coalitions, p. ex., créer des liens sur le site Web de l'ACC pour permettre le réseautage provincial.

- ❖ Il est vital d'avoir une consultation large et inclusive avec les professionnels du counseling au tout début du processus de réglementation.
- ❖ Plus les gens participent tôt, plus le taux d'adoption est élevé.
- ❖ La consultation entre les réglementations est la clé à l'acceptation des inscrits des uns et des autres.
- ❖ Quelque chose comme l'Association nationale des organismes de réglementation et notre association devrait être disponible pour consultation dans les provinces.

- ❖ Nous devons partager l'information de ce symposium avec d'autres collègues.
- ❖ Nous devons nous-mêmes continuer à apprendre sur le processus de réglementation.
- ❖ Nous devons identifier les personnes clés au niveau du gouvernement qui peuvent nous aider avec le processus.
- ❖ Nous devons continuer à apprendre des provinces qui sont déjà réglementées.
- ❖ Nous devons tous être disposés à travailler vers la réglementation.

Une liste de « choses à faire » pour l'ACC

Plusieurs participants ont travaillé ensemble afin de préparer la liste suivante pour inclusion au rapport.

...les services aux membres doivent inclure :

- ❖ les relations publiques,
- ❖ les publications,
- ❖ le code d'éthique,
- ❖ les normes de pratique,
- ❖ l'examen des compétences à usage régional,
- ❖ le développement professionnel/conférence nationale,
- ❖ statistiques nationales (UÉP, membres...),
- ❖ voix politique,
- ❖ le lobby,
- ❖ l'agrément des programmes,
- ❖ la recherche,
- ❖ le travail de proximité et la communication avec les organismes internationaux,
- ❖ le travail de proximité auprès des programmes de counseling au niveau national,
- ❖ autres services.

Bénévoles du comité

Lors du symposium, un tableau à feuilles a été mis à la disposition des participants afin d'identifier les bénévoles pour le comité de suivi.

- ❖ Kevin VanDerZwet Stafford
- ❖ Laurent Matte
- ❖ Représentant du NSACT (à communiquer ultérieurement)
- ❖ Représentant du BC Task Group (à communiquer ultérieurement)
- ❖ PEICA (à communiquer ultérieurement)
- ❖ Blythe Shepard
- ❖ Naseema Siddiqui
- ❖ Glenn Sheppard

Prochaines étapes

À titre d'exercice de clôture, les participants ont identifié ce qui devait être accompli au cours des quinze à quarante-cinq jours suivants le symposium afin de maintenir notre élan.

Action	Responsabilité	Échéance
Transmettre le rapport de la réunion « Comme cela a été dit » à Barbara MacCallum.	Heather Sterling	18 novembre 2008
Recueillir l'information sur les conseils sectoriels ayant un lien possible avec la profession du counseling et les transmettre à Barbara MacCallum.	Matthew Judd	19 novembre 2008
Diffuser l'information sur les conseils sectoriels aux participants du symposium.	Barbara MacCallum	20 novembre 2008
Diffuser le rapport « Comme cela a été dit » aux participants du symposium.	Barbara MacCallum	20 novembre 2008
Envoyer un courriel aux participants au symposium afin d'obtenir l'approbation de chacun pour inclure leurs coordonnées dans un document pour diffusion à tous les participants.	Denise Beaudette-Manley Participants au symposium	20 novembre 2008
Soumettre une note de frais de déplacement aux bureaux de l'ACC.	Participants au symposium	30 novembre 2008
Tenir la première réunion (par téléconférence) du comité de suivi.	Barbara MacCallum	5 décembre 2008

Messages clés du symposium

À titre de pénultième exercice, les participants ont identifié les messages clés émanant du symposium qu'ils partageront avec leurs auditoires.

- ☞ Je crois que nous avons contribué à modeler l'avenir des carrières que nous avons choisies avec beaucoup de motivation et de passion.
- ☞ Nous avons jeté les fondations pour la création d'une association nationale de praticiens et pris des mesures visant à faciliter la mobilité interprovinciale des conseillers.
- ☞ Je vais simplement utiliser une métaphore – nous avons défriché beaucoup de terrain et nous ne nous sommes même pas sali les mains, ce qui est formidable.
- ☞ Nous sommes venus, nous avons vu, nous avons entendu, nous avons partagé, nous avons travaillé et maintenant nous allons de l'avant.
- ☞ Je suis venu pensant que nous aurions à surmonter les différences existantes, mais je suis d'avis maintenant, après avoir participé à cet événement, que les différences ne nous éloignent pas les uns des autres; je crois qu'elles sont plutôt unificatrices et c'est ce que j'emporte avec moi.
- ☞ Nous avons beaucoup de travail devant nous; nous avons créé beaucoup de travail – venez vous joindre à nous.

Évaluation du symposium

À titre d'exercice final, les participants ont eu la possibilité de donner leurs impressions sur le symposium.

Quelle signification a eu cet événement de deux jours pour vous?

- ❖ Nous sommes passés à l'action.
- ❖ Personnellement, en Ontario, après avoir vu la quantité titanesque de travail qui a été fait pour obtenir la réglementation, voir que la même chose se produit ailleurs dans le pays est très excitant.
- ❖ J'ai deux pensées. La première est dans une perspective néo-écossaise. Il est formidable d'avoir l'appui d'un groupe aussi auguste de gens qui ont vécu cette expérience ou qui l'étudient et nous sentons que nous sommes dans vos pensées et que vous voulez nous appuyer et nous aider. La seconde est qu'il est incroyablement formidable de voir autant de savoir politique et de considération aller de pair avec un partage aussi profond. J'ai été très émue par moments au cours des deux derniers jours.

Qu'est-ce qui vous a surpris ou intrigué?

- ❖ J'ai été surpris par tout le plaisir que j'ai eu. Je m'attendais à une séance de travail ennuyeuse et j'ai beaucoup ri. J'ai été particulièrement content de faire la connaissance de gens dont je connaissais les noms, de voir leur visage dont je me souviendrai et il est formidable d'avoir un sentiment pancanadien ici.
- ❖ Je m'attendais à ce qu'il y ait beaucoup de tension à l'endroit d'intérêts divergents, pour ainsi dire, et cet effort a unifié tout le monde. En définitive, cela a en fait commencé le premier matin avec la présentation où il semblait alors que non, non, nous pouvons tout de même avoir différentes perspectives et aller de l'avant ensemble tout de même. Cela a été très encourageant. Cela a enlevé la pression.
- ❖ L'une des choses les plus gratifiantes a été que nous avons réussi à réunir des gens d'un océan à l'autre à l'autre dans une seule pièce et que nous avons été enrichis par nos différences et que cela a approfondi la conversation; plutôt que de creuser un gouffre, cela a en fait bâti des ponts. Je crois que nous sommes dans une bien meilleure position pour aller de l'avant avec des actions inclusives et qui intègrent ces différences parce que nous avons réussi à réunir tout le monde ici; donc, félicitations aux personnes qui ont réussi à tous nous réunir à un seul endroit en même temps.

Qu'avez-vous trouvé d'excitant?

- ❖ Ce qui est excitant pour nous qui venons du Nouveau-Brunswick, et en écoutant mes collègues de Nouvelle-Écosse, c'est de savoir qu'il y a, que nous ne sommes pas seuls dans cette expédition vers la réglementation. Il y a beaucoup d'appui, il y a beaucoup d'information, il y a beaucoup de ressources. Nous devons relever la tête dans ce que

nous voulons accomplir et comprendre qu'il y a beaucoup de gens qui ont les mêmes objectifs et les mêmes buts et que nous pouvons travailler ensemble.

- ❖ J'ai été ravie par la richesse de l'expérience des gens que j'ai rencontrés pendant deux jours et j'ai aussi été impressionnée par l'attitude chaleureuse envers moi, à titre de nouvelle venue, et cela m'a beaucoup touchée. Merci.
- ❖ Ce qui m'a le plus ravi c'est ce sentiment d'espoir. Je sens qu'il y a un élan pour permettre de faire avancer les choses. Je suis excitée parce que je n'avais pas cette impression, je ne croyais pas que cela était possible avant de venir ici. Cela a réussi en grande partie grâce à la façon dont toutes les personnes dans cette salle ont travaillé, la facilitation qui nous a été fournie, donc merci.
- ❖ Je suis vraiment ravi de la richesse d'expertise qui se trouve dans la salle et à quel point les gens veulent travailler vers des solutions et il n'est pas question des difficultés et des barrières que nous avons. Il faut identifier qu'il peut s'agir d'un problème et que quelqu'un d'autre peut déjà avoir une solution à ce problème, ou bien une façon différente de voir ce problème. Je trouve cela très excitant. Je trouve cela très excitant de voir la direction dans laquelle nous nous dirigeons et la richesse d'expertise que l'on retrouve ici et qui nous a précédés et qui ne pouvait pas être avec nous aujourd'hui.

Quel point continue de vous frustrer?

- ❖ Nous sommes tous de bons conseillers – nous ne sommes pas frustrés. ☺
- ❖ Une frustration que je vois c'est le fait que malgré qu'il y ait une bonne représentation dans cette pièce, il y a plusieurs éléments qui ne sont pas représentés dans cette pièce. Il y a de la bonne volonté et il y a des possibilités et il y a de l'espoir dans cette pièce; ce qui me préoccupe c'est que nous allons sortir d'ici et rencontrer des gens qui n'étaient pas avec nous et qui sont moins flexibles et ainsi de suite et nous allons devoir refaire ce que nous avons accompli ici.³⁷
- ❖ J'ai un commentaire personnel à faire sur le symposium en cours, et comment il a été facile pour le groupe ici présent d'évaluer la situation et trouver des résultats positifs, je souhaite simplement rappeler à tout le monde que si notre groupe travaille mieux cela se traduit par un travail meilleur, plus de richesse, alors j'aimerais encourager le plus de gens possible dans cette pièce à se joindre au comité afin de poursuivre cet élan que vous voyez ici plutôt que passer le flambeau à quelqu'un qui n'est pas avec nous aujourd'hui et que nous ayons ensuite besoin de leur fournir cette richesse et cette saveur. J'aime l'idée que d'autres gens y participent, mais j'aimerais aussi inviter les gens ici à en emporter un petit morceau avec eux parce que ce sont des champions.
- ❖ Je ressens de l'impatience plutôt que de la frustration. Je me souviens avoir participé à un groupe de travail pour la certification des conseillers, une réunion sur la réglementation des conseillers en 1999 et que plusieurs de ces points aient été discutés à ce moment-là.

³⁷ On a suggéré que chaque participant devrait se considérer comme un ambassadeur et communiquer par ses propres réseaux avec les personnes qui seront appelées à participer aux discussions futures. On a fait remarquer que les participants devraient immédiatement commencer les efforts individuels pour faire avancer ce projet plutôt que d'attendre que les associations le prennent en mains et « s'en occupent ».

Nous étions en Colombie-Britannique, et nous étudions les différentes législations au fil du temps et des gouvernements. Il est difficile de ne pas être cynique, alors je suis heureuse qu'il ne semble pas y avoir de ce cynisme et peut-être que l'Accord sur le commerce intérieur prendra son élan dans certaines régions du pays et poussera vraiment d'autres régions du pays à agir au service de la protection du public. Ce que nous avons dit – nous sommes tous engagés à la protection du public. Je me sens optimiste, mais ma frustration est de savoir combien de temps ce processus continuera et combien d'énergie est divertie du bon travail que nous faisons et convertie pour répondre aux besoins de toutes les choses que les gens ont besoin d'accomplir dans leur territoire. Je suis optimiste que l'embâcle sera bientôt brisé d'une manière pancanadienne.

- ❖ J'étais frustré, puisque je faisais partie du comité de planification, de ne pas pouvoir obtenir des représentants du gouvernement à se joindre à nous dans cette pièce. Donc, j'encouragerais toutes les personnes présentes à communiquer avec leurs députés et leurs contacts au gouvernement qui pourraient nous donner un coup de main.